



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. TALASASA (Iles Salomon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Grâce à votre vaste expérience en tant que diplomate et en tant que représentant éminent de votre grand pays, la Zambie, je suis certain que vous dirigerez avec succès les délibérations de l'Assemblée.

2. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jorge E. Illueca, du Panama, qui a dirigé avec compétence les travaux de la trente-huitième session.

3. Je m'associe aux orateurs précédents pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au pays ami, le Brunéi Darussalam, qui a rejoint notre famille des nations. Je félicite le Gouvernement et le peuple du Brunéi Darussalam de leur accession à l'indépendance et je leur présente les meilleurs vœux de mon gouvernement et de mon peuple pour l'avenir. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler étroitement avec la délégation du Brunéi Darussalam dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et du Commonwealth.

4. L'année dernière, le Premier Ministre de mon pays, en prenant la parole devant cette grande assemblée de nations, a parlé des préoccupations du Gouvernement des Iles Solomon à propos de certaines questions internationales. Aujourd'hui, je n'hésiterai pas à répéter certaines de ces questions, sinon toutes. A mon humble avis, nous avons le devoir de ne pas oublier les grandes questions qui relèvent de la responsabilité de l'Organisation : le désarmement pour la paix et la sécurité; le développement social et économique pour l'amélioration de la condition de l'homme, y compris les droits de l'homme; l'élimination des vestiges du colonialisme; et le développement du droit international et de la justice.

5. Tels sont les nobles objectifs et idéaux pour lesquels cette grande organisation a été fondée. Ce sont là les questions que nous devons continuer à examiner jusqu'à ce que nous trouvions des solutions, même si cela nous prend toute l'éternité, et en espérant qu'entre-temps nous ne ferons pas exploser la planète en appuyant sur un bouton.

6. Je crois qu'il est temps de se rappeler qu'il y a 40 ans une seule bombe atomique a apporté la paix au monde et, aujourd'hui, seul l'homme peut maintenir cette paix. C'est une question cruciale à laquelle

toutes les personnes intéressées devraient répondre honnêtement. Pour nous, petites nations éprises de paix, la menace d'un bombardement prochain est une vision cauchemardesque qui indique que notre planète n'est plus sûre, à moins que des efforts réels ne soient déployés pour instaurer la paix dans toutes les régions du monde. Aussi, mon gouvernement prie instamment les superpuissances de reprendre les négociations sur le désarmement dès que possible, non pas pour acquérir la suprématie mais pour définir honnêtement le contrôle des armements.

7. Il y a un an, nous nous préoccupions de la paix et de la sécurité mondiales car elles étaient menacées par l'instabilité qui régnait dans certaines régions. Cette même menace plane encore sur nous aujourd'hui, en dépit des nobles résolutions et décisions de l'Assemblée générale et des efforts courageux et diplomatiques du Secrétaire général. La position de mon gouvernement n'a pas changé; à son avis, les situations instables en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Asie, dans la péninsule coréenne et en Amérique centrale sont encore des menaces à la paix et à la sécurité du monde.

8. S'agissant de l'Afrique australe, la question non encore résolue de l'indépendance de la Namibie nous inquiète tous et mon gouvernement espère qu'une solution interviendra rapidement, conformément aux principes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le système diabolique d'*apartheid* est lié à la question de la Namibie. Les Iles Salomon condamnent cette pratique et nous continuerons à la condamner jusqu'à ce que ce système inhumain et non civilisé soit totalement éliminé.

9. La situation au Moyen-Orient nous préoccupe tous également. La paix dans cette région est un objectif important de l'Organisation des Nations Unies. Les principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté dans la sécurité sont ici en question. Les Iles Salomon ont toujours pensé que le droit d'Israël d'exister doit être reconnu et que le peuple palestinien a le droit à l'autodétermination. Mais pour réaliser ces objectifs, il faut que toutes les parties intéressées souhaitent la paix.

10. Dans la région de l'Asie, l'occupation de l'Afghanistan par les forces soviétiques, et du Cambodge par les forces vietnamiennes, perpétue la menace à la paix dans toute la région et dans la région voisine du Pacifique Sud. Par conséquent, nous demandons de nouveau à ces forces de se retirer de ces pays respectifs.

11. En ce qui concerne la péninsule coréenne, les Iles Salomon appuieront un processus négocié de réunification qui devrait se poursuivre sans ingérence extérieure. Dans l'intervalle, nous pensons qu'il serait bon que les deux Corée soient admises à l'Organisation des Nations Unies, car cela constituerait un pas nécessaire vers la réunification.

12. J'en viens maintenant aux dangers que nous connaissons dans la région du Pacifique Sud : je veux parler du danger de la pollution nucléaire. Nous sommes convaincus que nos récifs et nos mers sont en danger du fait des essais nucléaires qui ont lieu dans notre région. C'est pourquoi nous avons condamné et continuerons de condamner les essais nucléaires français dans l'atoll de Mururoa. Nous sommes tout à fait opposés à ces activités, ainsi qu'à la proposition du Japon visant à déverser des déchets nucléaires dans l'océan Pacifique. Jusqu'à présent, le Japon a pris nos objections en considération et nous lui en sommes reconnaissants.

13. La France, en revanche, n'a même pas daigné écouter nos protestations. Au contraire, elle a eu l'arrogance d'inviter une équipe de scientifiques et de leur faire voir uniquement ce qu'ont bien voulu leur montrer les autorités de Mururoa. Tout ce que je puis dire de ce geste inamical, c'est que, même si nous ne sommes pas développés sur le plan industriel, nous sommes humainement mûrs pour faire la part de la vérité et du mensonge, du bien et du mal. Il est immoral de créer les conditions de l'anéantissement de nos ressources vitales, à savoir les ressources de nos mers et de nos récifs, et de mettre notre vie en danger. L'équipe de savants a dit très clairement qu'elle n'avait pas eu la liberté d'observer certains aspects cruciaux des essais nucléaires dans l'atoll de Mururoa, et ses conclusions montrent également clairement qu'il n'existe aucune garantie qu'à court ou à long terme il n'y aura pas d'effets nocifs pour notre région et les générations à venir.

14. A cet égard, je tiens à souscrire aux déclarations de mes collègues du Pacifique Sud qui ont déjà pris la parole à cette session en ce qui concerne notre décision collective d'œuvrer à la création d'une zone dénucléarisée dans notre région. Nous estimons cela fondamental et important, car les Etats insulaires de la région sont très largement tributaires des ressources maritimes. En fait, une grande partie de notre population dépend presque exclusivement des ressources maritimes.

15. Voilà pourquoi il nous importe tant de maintenir nos mers à l'abri de la pollution nucléaire. Voilà pourquoi nous souscrivons aussi fermement aux principes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui prévoit une zone économique exclusive de 200 milles et une zone de pêche de 200 milles. Voilà pourquoi nous nous soucions de l'esprit de coopération internationale et du grave obstacle que certains pays continuent de créer en refusant de reconnaître cette convention dans son intégralité.

16. J'ai parlé de questions qui constituent une condition préalable à un développement économique et social fructueux. Quel sera l'objectif du développement des infrastructures économiques et sociales de nos îles si celles-ci doivent être détruites par des polluants et des bombes atomiques ? Naturellement, avec les techniques modernes, elle pourront être rebâties en quelques jours, mais au profit de qui ? Au profit, certes, de ceux qui détruisent, car ce sont eux qui fabriqueront les équipements et les machines nécessaires à la reconstruction et la réparation.

17. Ainsi, afin de s'attaquer aux problèmes du développement économique et social dans les petites nations insulaires comme la mienne, nous devons

comprendre les obstacles fondamentaux et pratiques qui se dressent sur la voie du développement.

18. Il ne fait aucun doute que la conjoncture économique mondiale reflète aujourd'hui l'instabilité de notre monde. Alors que la reprise économique semble avoir lieu dans certains pays industrialisés, les pays en développement, quant à eux, luttent toujours et, ce faisant, leur situation empire.

19. Toute reprise économique universelle, à mon sens, ne peut avoir lieu que si l'on instaure un nouvel ordre économique international ayant pour but de réduire l'écart de développement entre les pays industrialisés et les pays en développement très peuplés, un nouvel ordre économique international qui permette des courants d'échange équitables et libres entre les pays, qui fixe des règlements plus souples et générateurs d'investissements pour les institutions financières internationales et multilatérales. Malheureusement, les négociations globales en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international sont toujours au point mort.

20. C'est là qu'intervient l'interdépendance entre la paix et la sécurité d'une part, et le développement social et économique de l'autre. L'arrêt des négociations globales pour un nouvel ordre économique international est le résultat direct de la rupture de véritables négociations sur le désarmement. L'accumulation des armements, qui a donné lieu à une reprise économique dans certains pays, grève les maigres ressources nécessaires au développement des pays du tiers monde qui sont les plus touchés par la récession.

21. Ayant parlé des droits de l'homme par rapport au développement économique et social, je voudrais assurer l'Assemblée que dans mon pays ce principe est respecté. Tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies sont prévus et garantis par notre constitution nationale. Il existe également divers cadres législatifs qui fixent des dispositions détaillées pour certaines obligations constitutionnelles, telles que notre code de gouvernement qui régit le comportement de nos dirigeants dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités, et l'Ombudsman Act qui protège les droits des individus face au gouvernement et aux institutions statutaires.

22. A cet égard et conformément à notre politique et aux lois sur la protection des droits de l'homme, je suis heureux de voir que les efforts se poursuivent en vue de mettre au point des arrangements institutionnels régionaux et sous-régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Asie et dans la région du Pacifique. La proposition émanant du Séminaire sur les dispositions à prendre aux niveaux national, local et régional pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région asiatique¹, tenue à Colombo du 21 juin au 2 juillet 1982, mérite d'être examinée plus avant. Nous accueillons avec satisfaction l'idée de créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé de poursuivre l'analyse générale concernant l'action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment les questions pertinentes sur le travail de la Commission des droits de l'homme, dans le cadre des organismes des Nations Unies.

23. Ce sont là de nobles objectifs, mais je voudrais lancer un appel à la prudence en ce qui concerne les arrangements institutionnels régionaux. Il faudrait faire tout ce qui est possible pour éviter les doubles emplois et, quoi que nous fassions, nous devrions être conscients du danger que parfois de telles institutions, conçues en toute bonne foi, tendent à oublier les objectifs pour lesquels elles ont été créées et s'attachent essentiellement à se faire de la publicité et à se perpétuer.

24. J'en viens maintenant à la décolonisation. Je tiens à rappeler à l'Assemblée le communiqué du Forum du Pacifique Sud concernant la question de la Nouvelle-Calédonie, publié à l'issue de la quinzième réunion du Forum, à Tuvalu, les 27 et 28 août 1984. Les parties intéressantes pour notre sujet sont les suivantes :

“Le Forum a réaffirmé son appui au passage de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance conformément aux vœux de sa population et d'une façon qui garantisse les droits fondamentaux et actifs du peuple canaque et les droits, les intérêts et les aspirations de tous les habitants. Il a prié instamment le Gouvernement français et tous les groupes politiques et communautaires, y compris le Front indépendantiste, de continuer à discuter pour assurer que cette transition vers une Nouvelle-Calédonie indépendante et multiraciale s'opère rapidement et dans la paix et ce dans un délai plus rapproché que cela n'est prévu pour le moment.

“Le Forum a estimé que le processus de décolonisation serait favorisé par une déclaration publique du Gouvernement français indiquant que l'indépendance était l'issue souhaitable, logique et reconnue de l'Acte d'autodétermination actuellement prévu pour 1989, et que ce référendum devrait être mis en œuvre grâce à un accord entre toutes les parties intéressées.

“Le Forum a estimé que la France devait transférer des pouvoirs politiques et administratifs supplémentaires au Territoire pour assurer que celui-ci soit suffisamment préparé pour l'indépendance et prenne les mesures nécessaires pour garantir la pleine et active participation de la communauté mélanésienne dans les institutions administratives et à vocation d'enseignement du Territoire.”

25. Le refus persistant de la France d'inscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires à décoloniser reflète une violation fondamentale des principes de l'autodétermination et de l'indépendance. Mon gouvernement condamne ce refus.

26. Le fait sous-jacent est tout simplement que la population qui a été en fait colonisée — les Mélanésiens et non pas les colons — est celle-là même qui demande l'autodétermination et l'indépendance. C'est cette population qui demande à ne plus faire partie d'un département de la République française. C'est une demande et un appel sincères qu'elle lance aux Nations Unies. Et nous, ses frères mélanésiens, comprenons très bien son désir d'indépendance. Par conséquent, mon gouvernement a pour obligation de proposer rapidement à l'Organisation des Nations Unies que la question de la Nouvelle-Calédonie soit réinscrite à l'ordre du jour de la décolonisation au cours de cette session.

27. Le peuple mélanésien de la Nouvelle-Calédonie est endoctriné et cela à partir de deux idées négatives fondamentales. La première est qu'il n'est pas prêt pour l'indépendance; la seconde est que, si la France quittait le territoire, sa paix et sa sécurité ainsi que celle de la région du Pacifique Sud seraient compromises.

28. En ce qui concerne le premier point, je dirai que la Nouvelle-Calédonie est le territoire le plus développé du Pacifique Sud. La ville de Nouméa est, de loin, plus développée que les capitales de tous les Etats insulaires indépendants de la région. Qu'entend-on donc par n'être pas prêts ? S'agit-il du développement politique, social ou économique ? Si c'est tout cela, alors, comme les Mélanésiens le disent eux-mêmes, ils sont prêts et la France devrait l'accepter. En ce qui concerne le second point, ce qui menace la paix et la sécurité de notre région c'est la présence de puissances coloniales.

29. L'indépendance a permis l'établissement de relations cordiales et fructueuses entre les pays de notre région, notamment l'Australie, Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa occidental, Vanuatu et les Iles Salomon. Cela augure très bien pour la paix et la sécurité de notre région. Aussi, je demande à tous les membres ici présents de réfléchir très sérieusement à la situation qui règne en Nouvelle-Calédonie, car plus nous en repousserons l'examen, plus la menace pour la paix et la sécurité de notre région s'aggravera.

30. Liée étroitement à la question de la paix et de la sécurité sur le plan mondial est celle de la coopération internationale, encore loin d'être une réalité. Nous avons vu et continuons à voir l'injustice faite au nouveau statut de certains pays.

31. Je passe maintenant à l'Organisation des Nations Unies elle-même. On a beaucoup parlé de ses insuffisances et de ses faiblesses. Certains milieux ont dit que l'Organisation suivait la mauvaise direction. Si cela peut susciter une certaine préoccupation, nous pensons que, sous la direction compétente du Secrétaire général, tout ce qui peut être et doit être amélioré le sera comme il convient. D'une façon générale, toutefois, une chose est certainement très claire : l'Organisation a un rôle vital à jouer, celui d'être un lieu où nous pouvons nous rencontrer et essayer de résoudre nos problèmes par le dialogue plutôt que par l'affrontement. L'Organisation est le dernier espoir de l'humanité pour le maintien de la paix et de la sécurité. Elle a également fait beaucoup et fait encore plus pour le développement des pays en développement.

32. Les Iles Salomon sont attachées aux principes de la Charte des Nations Unies. Voilà pourquoi, en dépit des difficultés que nous rencontrons sur les plans de la main-d'œuvre et des finances, nous essayons de participer aussi efficacement que nous le pouvons. Ainsi, je peux conclure cette brève déclaration en réaffirmant notre engagement vis-à-vis de cette grande organisation.

33. M. BEYE (Mali) : L'année prochaine, nous commémorerons, avec une certaine fièvre, un double anniversaire : le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

34. En ces heures de bilan, force nous est de constater que le monde est en crise — crise politique, crise socio-économique — et ce pour des causes semblables, sous-tendues par l'égoïsme des intérêts, le complexe de puissance, la peur réciproque. Jamais autant d'hommes ne sont morts pour la liberté; jamais autant ne sont morts de faim et de malnutrition dans ce monde de surplus alimentaire.

35. Les combattants de la liberté tombent encore sous les balles d'anachroniques guerres coloniales et le système d'*apartheid* perpétue, avec des méthodes de plus en plus insidieuses, virulentes et arrogantes, la violation flagrante des droits élémentaires de l'homme et des peuples. Dans le même temps, pour la majorité de la population du globe, le présent et l'avenir se confondent en situation de misère absolue, faute de solutions appropriées aux problèmes de développement. Nous sommes bien loin d'avoir atteint l'un des objectifs de la Charte des Nations Unies, celui de favoriser le progrès social.

36. Les peuples du monde continuent à vivre dans le cauchemar des jours incertains, dans l'insécurité grandissante, faute de progrès significatifs dans les négociations sur le désarmement général, complet et contrôlé. Pire, le danger nucléaire fait planer le spectre de plus en plus menaçant d'un nouvel holocauste. Le monde, abasourdi par les crises, est pratiquement sur pied de guerre. Le langage diplomatique est devenu de plus en plus violent. L'atmosphère internationale est brûlante.

37. Il est donc réconfortant, alors que le regard des peuples risque de se détourner de plus en plus de cette remarquable institution qu'est l'Organisation des Nations Unies, qu'un concours heureux de circonstances ait voulu, monsieur le Président, que vous conduisiez les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Le symbole ne manque pas, du reste, de pertinence. En effet, l'éminent Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie est un digne fils de cette partie australe de l'Afrique, avant-garde du combat des peuples africains contre le bastion de l'*apartheid*. Votre brillante élection à la présidence de cette session honore non seulement votre pays, la Zambie, pays ami du mien, mais aussi tout le continent africain. Nul doute que, grâce à vos éminentes qualités d'homme de dialogue, de prudence, de tolérance et de compromis, les travaux de cette session seront couronnés de succès. Bien entendu, vous êtes assuré de la coopération entière de la délégation malienne dans l'accomplissement de votre délicate mission.

38. Il m'est également agréable de renouveler à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, devenu chef d'Etat de son pays, le Panama, mes respectueuses félicitations pour la compétence, le dévouement et la sérénité avec lesquels il a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

39. Il est également réconfortant que, à la veille du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Organisation des Nations Unies accueille en son sein son 159^e Membre, l'Etat du Brunéi Darussalam. Ma délégation voudrait exprimer à ce nouveau Membre de l'Organisation ses vives félicitations pour la liberté recouvrée et l'assurer de notre disponibilité pour la poursuite d'une franche,

entière et fraternelle coopération, qui du reste a déjà été entreprise au sein de l'Organisation de la Conférence islamique.

40. L'Organisation des Nations Unies a ainsi franchi un pas de plus vers l'un des objectifs fondamentaux de la Charte signée à San Francisco, celui de l'universalité. Il y a lieu d'espérer que la Namibie pourra très bientôt rejoindre la grande famille des Nations Unies, consacrant ainsi les principes contenus dans l'historique résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

41. Ce sera en tout cas une juste récompense pour les inlassables efforts déployés avec beaucoup de disponibilité par le Secrétaire général, auquel nous rendons un vibrant hommage pour son dévouement à la cause de l'Organisation. Je suis tout heureux de lui exprimer la gratitude du peuple malien et de ses dirigeants qui se souviendront toujours de son amicale visite dans notre pays. Le Secrétaire général s'est rendu dans d'autres pays du Sahel. Il y a vu l'ampleur du désastre. Depuis, à New York comme à Genève et partout où l'occasion lui en a été donnée, il a trouvé les mots justes, simples et décisifs qu'il faut pour réveiller davantage la conscience internationale et, en accord avec les pays intéressés, il a su définir une nouvelle approche des problèmes de la sécheresse et de la désertification et dégager une stratégie globale de lutte contre ce qui, nous ne le répéterons jamais assez, constitue une calamité universelle.

42. L'angoisse créée chez les populations sahéliennes, du fait de la détérioration constante de l'écosystème qui ne semble pas encore avoir été étudiée dans ses causes profondes et comprise dans toute son ampleur, est due à un phénomène plus préoccupant que celui attribué à des variations cycliques de l'équilibre écologique du monde. La désertification est devenue une réalité qui lance un défi à nos connaissances et qui ébranle notre croyance en la maîtrise de la nature. D'année en année, sa propagation est effrayante au point que la sécheresse sévit actuellement sur tous les continents, sans exception. Il a été notamment établi qu'en 1983 la ligne de végétation en Afrique a reculé de 230 km par rapport à 1982. Pendant ce temps, la situation alimentaire en Afrique a atteint le seuil critique. Vingt-cinq ans après l'indépendance, l'Afrique est le seul continent où la production vivrière par habitant a régressé, remplaçant l'Asie comme principal bénéficiaire de l'aide alimentaire. En effet, la production alimentaire par habitant au sud du Sahara est inférieure à ce qu'elle était il y a 10 ans et même 20 ans.

43. Le Mali, comme les autres pays du Sahel, subit cette calamité depuis plus de 12 ans. Mon pays a consacré l'essentiel de ses ressources pour la combattre par une restructuration adéquate de ses programmes de développement, par une mobilisation de tous ses moyens de production, et aussi par une perception aiguë du phénomène de la désertification, au point que le chef de l'Etat, le président Moussa Traoré, a invité tous les Maliens à vivre désormais avec ce phénomène, à l'intégrer dans notre économie. Cet appel a une portée universelle, car, dans le combat gigantesque à livrer contre la sécheresse devenue universelle, l'ardeur d'un seul peuple, aussi courageux, aussi déterminé soit-il, ne suffit pas. C'est d'ailleurs en traitant de cette vision globale de la pré-

servation de la nature que nous avons, ici, à cette tribune même, fait état de la constitution du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, de ses objectifs, de la foi qui anime ses partenaires, de ses programmes de développement, de ses espérances pour redonner vie aux régions sinistrées de leurs pays. Cependant, comme le reconnaît si justement l'Etude sur l'économie mondiale, de 1984 :

“... indépendamment des réformes que ces pays peuvent entreprendre eux-mêmes, d'autres exigent des investissements qui sont actuellement hors de leur portée. Un soutien extérieur adéquat est donc essentiel si l'on veut aider les pays d'Afrique au sud du Sahara à progresser plus rapidement dans ce qui est devenu un processus d'ajustements douloureux².”

44. Vingt et un pays d'Afrique ont décidé à Dakar, en juillet dernier, de mettre en commun leurs ressources pour combattre la désertification et ont fait appel une fois encore à l'action internationale pour contrecarrer les prédictions selon lesquelles des pays d'Afrique risquent d'être rayés de la carte du monde, du fait de l'implacable avancée du désert.

45. Certes, en dépit de sa relative lenteur, l'apport international dans la lutte contre la désertification n'a pas toujours fait défaut. Les subventions ou les aides accordées aux pays du Sahel par des pays amis, des organisations internationales telles que le Groupe de la Banque mondiale, la Communauté économique européenne, l'Organisation de la Conférence islamique, les organismes des Nations Unies n'atteindront les objectifs souhaités qu'en adaptant de plus en plus leur volume et leur qualité tant à la rationalisation des mécanismes économiques existants qu'à l'ampleur du sinistre.

46. La stratégie de lutte contre la sécheresse comporte essentiellement deux volets : celui de l'aide d'urgence et celui de la programmation à moyen terme. Au nombre des mesures à prendre dans le cadre de l'aide d'urgence se situe, en priorité, celle de la constitution de stocks pour faire face aux besoins aigus et pressants des populations. L'appel lancé en ce sens à Rome, à la FAO, en janvier dernier, par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel s'inscrit dans ce cadre, tout en portant également sur les préoccupations d'avenir. Dans ce contexte, la stratégie alimentaire tendant à transformer l'aide alimentaire en aide au développement relève de la volonté politique de notre peuple. En effet, refusant de s'installer dans la mentalité d'éternel assisté, parce que convaincu, comme ne cesse de le répéter le président Moussa Traoré, que l'aide la plus noble et la plus utile est celle qui provient de lui-même, le peuple malien s'est résolument engagé dans le combat décisif portant sur une révision d'ensemble des notions sur la désertification.

47. L'évolution harmonieuse de notre société est tributaire de l'avènement du progrès de tous. Elle est tributaire aussi de notre capacité d'assurer en commun la sécurité collective sans laquelle il n'y a pas de développement. L'Organisation des Nations Unies, créée précisément pour tisser entre les peuples des liens de concorde et de paix, traverse une crise du fait que certaines attitudes négatives paralysent ses organes essentiels pour l'accomplissement de ses idéaux.

Au moment où l'Organisation entre dans l'âge de maturité, nous interpellons toutes les nations ici présentes pour qu'elles fassent preuve d'un peu plus de sagesse et de détermination afin de redonner à nos peuples tout l'espoir qu'ils mettent en ce remarquable instrument de coopération solidaire. Il s'agit de réhabiliter l'Organisation mondiale dans le respect scrupuleux des principes sacrés que sont ceux du non-recours à la force, de la non-immixtion dans les affaires intérieures des autres Etats et de l'abandon de toutes formes de domination politique ou économique.

48. L'un des principes cardinaux de la Charte des Nations Unies est, en effet, le refus de recourir à la guerre, afin d'éviter aux générations futures d'“indiscibles souffrances”.

49. Le refus de la guerre implique le recours aux moyens pacifiques pour résoudre les conflits. L'année dernière, il nous a été donné, en cette même instance, d'insister sur la dynamique créatrice du dialogue dans la recherche de solutions aux différends nés des erreurs et vicissitudes de l'histoire. C'est là la pierre angulaire de la politique extérieure du Mali, qui ne cesse de cultiver et d'approfondir avec tous les pays qui l'entourent des rapports de bon voisinage sur la base du dialogue fraternel et fécond.

50. En Afrique, terre de dialogue, cette démarche est plus que jamais nécessaire pour résoudre la douloureuse crise du Sahara occidental, d'autant plus que les voies et moyens pour résoudre cette question ont été soigneusement définis par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire³, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983. Ce dialogue, dis-je, est plus que jamais nécessaire au moment où l'Organisation de l'unité africaine [OUA] a besoin de mobiliser toutes ses ressources pour préserver son indispensable unité et affronter les durs problèmes de développement qui, de partout, assaillent le continent.

51. Il nous a déjà été donné de rappeler les sources historiques profondes auxquelles le Sahara occidental et le Maroc ont puisé leur civilisation commune. Cette civilisation, qui est celle de toute notre sous-région, sublime l'homme, l'homme dans toute sa grandeur, dans toute sa dignité, dans le respect strict de ses idéaux, idéaux qui impliquent notamment le respect des choix politiques et économiques, et donc le principe d'autodétermination de tous les peuples. Dès lors, il n'était que naturel que les parties au conflit du Sahara occidental aient accepté l'une et l'autre le principe de l'organisation d'un référendum général, libre et régulier d'autodétermination.

52. Les chefs d'Etat africains, en adoptant à Addis-Abeba la résolution sur le Sahara occidental, ont indiqué la voie susceptible de ramener la paix dans la sous-région à laquelle appartient le Sahara occidental, en invitant avec insistance le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO⁴ à engager sans délai des négociations directes pour définir les modalités pratiques et internationalement reconnues de l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental, pour qu'enfin se serrent davantage, dans l'amitié retrouvée et la volonté de coopération, des mains qui, en dépit des vicissitudes de l'histoire, ont tissé la fraternité à travers les âges. Cet appel pressant que nous réitérons au Maroc vient de notre appré-

ciation du rôle éminent que ce pays a eu à jouer pour sa propre libération et pour celle d'autres pays sous domination étrangère, pour sa qualité de membre fondateur de l'organisation continentale.

53. En ces temps de graves incertitudes, l'OUA, fierté et espoir de tous les fils de l'Afrique, a besoin de toutes ses valeurs pour reprendre souffle, pour aller au devant des aspirations de liberté et de progrès de ses peuples qui, en dépit des énormes richesses de notre continent, demeurent les plus démunis du globe.

54. Le principe du règlement pacifique des différends doit également prévaloir pour mettre fin à la guerre fratricide qui oppose depuis quatre ans l'Iran et l'Iraq, deux pays frères, Membres de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Il est temps, grand temps, que ces deux pays entendent la voix de la raison et de la sagesse pour parvenir à un règlement rapide de ce tragique conflit aux dimensions sans cesse grandissantes, dans une région où la situation est déjà fort préoccupante.

55. De même, la péninsule coréenne risque de nouveau, si l'on n'y prend garde, de ne pas connaître des matins calmes. Les barrières artificiellement dressées contre la réunification de ce pays sont inacceptables. Elles heurtent la volonté d'unité du peuple coréen; elles sont contraires à tous les engagements internationaux pris au terme d'une des guerres les plus douloureuses qui furent; elles sont annonciatrices de conflits encore plus sanglants.

56. Donc, la fidélité à la Charte des Nations Unies et l'attachement à ses idéaux commandent non seulement le refus de la guerre, mais aussi, et peut-être surtout, le refus de préparer la guerre. Malheureusement, l'adage qui préconise la garantie de la paix par la préparation de la guerre n'est pas démenti.

57. Ainsi persiste la dangereuse illusion du maintien de la sécurité par l'accumulation des armes, par la possession de l'arme absolue. En réalité, la sauvegarde de la sécurité internationale réside dans la confiance entre les nations. Elle est renforcée par la démarche de l'esprit, faite chaque jour de dépassement, pour rapprocher les peuples et non les faire vivre dans le cauchemar des jours incertains. Elle est renforcée par une ferme volonté politique dans les négociations sur le désarmement, et non par la recherche et le stockage abusif d'engins dont la perfection est sans cesse remise en question par le renouveau de la science et de la technologie.

58. Ainsi se perpétue la course aux armements avec la mise au point de systèmes antisatellites et antimissiles. Le dialogue est pratiquement rompu à la Conférence du désarmement. Les accusations réciproques que se lancent les plus grandes puissances militaires sur la rupture d'un équilibre des forces ne portent pas sur l'objet réel du désarmement, car cet équilibre ne peut exister que dans les imaginations. Les appels lancés par de hautes personnalités du monde, et notamment par les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tendent précisément à traiter de la question du désarmement à partir de ses données réelles, dans un climat de confiance retrouvée et de responsabilité collective, à défaut duquel la guerre des étoiles cessera bientôt d'être un jeu d'écran. Il suffirait en effet d'une légère erreur de

calcul ou d'appréciation, d'un brusque affolement de machines pour que notre planète se transforme en dernier volcan.

59. Les freins à l'ouverture des négociations décisives sur le désarmement général et complet demeureront tant que les mesures à prendre pour assurer la sécurité collective seront perçues comme un privilège réservé à ceux qui, de par la puissance et la qualité de leur armement, ne peuvent précisément que menacer cette sécurité.

60. Le désarmement se pose en termes de confiance et de responsabilité pour sauver et enrichir notre commune civilisation. L'incroyable gaspillage de ressources pour le service de la guerre devient dès lors plus qu'inquiétant. La courbe sans cesse ascendante des dépenses d'armements n'a plus besoin d'être commentée. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de souligner que, en ce monde qui se veut de justice sociale, 30 enfants — je dis bien 30 enfants — meurent de faim à chaque minute qui s'écoule et que, dans le même laps de temps, 1 300 000 dollars sont engloutis dans l'armement. Le coût d'un seul sous-marin atomique équivaut au budget de fonctionnement et d'équipement des 23 pays les moins avancés du monde. Dans toutes les études sur la situation économique et sociale dans le monde, il est établi que les dépenses inconsidérées d'armements sont l'une des causes directes de l'actuelle crise mondiale qui, comme nous le savons, donne tant de cauchemars aux pays développés et plus encore aux pays en développement.

61. A la lumière des événements inquiétants de la situation internationale, il semble à ma délégation que le refus de préparer la guerre mérite d'être observé tout comme le principe de la non-immixtion dans les affaires intérieures d'autres Etats.

62. En référence à ce principe, le conflit du Tchad, qui nous concerne et nous attriste au plus haut point, n'a, nous le répétons, d'autre solution qu'une solution nationale. Aussi, nous exhortons les fils du Tchad à reprendre le chemin des négociations pour pouvoir surmonter les différends qui, au demeurant, peuvent surgir dans toutes les sociétés sans pour autant les détruire. Nous les exhortons à ne pas s'écarter de la voie de la sagesse et de l'honneur. Nous les soutenons dans cette noble démarche, car la souveraineté du Tchad ne peut être maintenue et rester inviolable que grâce à la volonté des Tchadiens, loin de toute ingérence extérieure. A cet égard, le retrait en cours de toutes les forces étrangères du Tchad devrait contribuer positivement à la réconciliation nationale. Dès lors que les fils du Tchad seront réconciliés avec eux-mêmes, le volet exogène de la crise sera d'autant plus facilement maîtrisé que dans l'unité les peuples ont toujours su apporter des réponses appropriées aux atteintes à leur souveraineté, à leur intégrité et à leur indépendance.

63. Hors de l'Afrique, après de longues années de gaspillage d'énergie et de ressources en vies humaines, la paix n'est toujours pas revenue en Afghanistan et au Kampuchea. Les pourparlers intercommunautaires ont été suspendus à Chypre, et l'Amérique latine s'enfonce davantage dans les conflits armés. On devrait pourtant définitivement se convaincre qu'il n'y a pas de solution militaire à ces douloureuses situations.

64. En Asie du Sud-Est, nous avons espéré que, après les glorieux sacrifices consentis, une nouvelle ère de fructueuse et fraternelle coopération s'ouvrirait aux peuples entrepreneurs et au génie millénaire de cette sous-région, grâce au respect du principe de bon voisinage et à une conjugaison des efforts. Hélas, il en a été autrement. Le Mali en appelle aux pays intéressés pour ouvrir et agrandir la voie de la concertation afin qu'ils puissent triompher des conflits qui ne font que les exposer aux ingérences de toutes sortes.

65. C'est donc aux négociations sans ingérence extérieure que nous convions les fils du Kampuchea, qui gagneraient beaucoup en se donnant la main pour faire face aux tâches prioritaires de développement. Le Gouvernement malien, pour sa part, soutiendra toute action visant un règlement politique, donc négocié, de cette tragique question.

66. Nous ne dirons jamais assez que la solution du drame que vit le peuple afghan est hautement politique. Seules des négociations pacifiques, menées avec une réelle volonté politique de parvenir à une solution véritable, pourraient permettre à l'Afghanistan de retrouver son unité et son statut de pays non aligné. Ce sont les mêmes objectifs que poursuit le Mali face à la situation préoccupante que vit le peuple chypriote. Mon pays, membre du groupe de contact des pays non alignés sur la question chypriote, tout en saluant les efforts persévérants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, invite les deux communautés à la négociation et au dialogue fécond afin que ce conflit, qui est source de tension internationale, trouve une solution juste qui sauvegarde l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays.

67. En Amérique latine et dans les Caraïbes, comme en Asie du Sud-Est, on assiste également à des actions interventionnistes. Dans le communiqué final adopté par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Managua du 10 au 14 janvier 1983⁵, sur la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes, entre autres, et, plus récemment, dans la Déclaration de Quito, adoptée par la Conférence économique latino-américaine, tenue à Quito du 9 au 13 janvier 1984 [voir A/39/118, annexe], l'attention de la communauté internationale a été appelée sur les difficultés fondamentales auxquelles l'Amérique du Sud et les Caraïbes sont réellement confrontées. Aux difficultés de développement, malheureusement, s'en ajoute une autre. Il s'agit des ingérences de tout genre. Or, ici comme ailleurs, ce sont les peuples eux seuls qui sont concernés. Ils ne réclament rien d'autre que de vivre en paix en respectant leurs mutuelles options politiques, économiques et sociales dont parfois les différences constituent l'originalité et une source renouvelée de progrès.

68. La raison finit toujours par triompher dans les rapports entre les hommes de bonne volonté. Et c'est sur la voie de la raison et dans la compréhension des véritables intérêts de l'Amérique latine et des Caraïbes que le Groupe de Contadora s'efforce, avec une patience remarquable, de faire cesser d'inutiles conflits de frontières et de souveraineté entre pays héritiers de l'œuvre de Simón Bolívar, qui, au demeurant, les considèrent tous comme une seule et même patrie.

69. D'année en année, à force de se répéter, on finirait sans doute par se convaincre que l'Organisation des Nations Unies, du fait des nombreuses pesanteurs que nous venons d'évoquer, est incapable de résoudre les crises qui ont éclaté un peu partout à des niveaux différents.

70. En Afrique, le racisme se fait de plus en plus insidieux et virulent. Les guerres coloniales persistent.

71. Une année seulement après sa création, l'Organisation des Nations Unies entraine en conflit avec l'Afrique du Sud sur l'avenir politique de la Namibie. Il y a 18 ans que le peuple de Namibie, sous la bannière de son unique représentant, la South West Africa People's Organization [SWAPO], affronte toujours plus victorieusement, bien que dans des conditions extrêmement difficiles, l'armée des envahisseurs sud-africains. La SWAPO aurait été facilement écrasée si elle n'incarnait, ne traduisait et ne défendait de façon authentique les aspirations profondes de son peuple. Elle s'est constamment maintenue à la hauteur des responsabilités nationales qu'elle a su incarner. La maturité politique de la SWAPO et son attachement aux idéaux de paix ne sont plus à démontrer. Elle garde l'image des mouvements authentiques de libération nationale : fermeté et intransigeance dans la lutte, ouverture au dialogue, aux concessions sans compromissions. Au Mali, on voudrait croire que, l'Afrique ne pouvant pas trahir une cause africaine, seules les nécessités économiques devenues inéluctables en raison de l'appui timide des Etats africains aux pays de première ligne, des fissures au sein de l'OUA, du manque de soutien effectif et actif des amis de l'Afrique et des exigences de la longue et complexe lutte des peuples d'Afrique australe expliquent la grande activité diplomatique observée ces derniers temps entre l'Afrique du Sud et certains de ses voisins immédiats.

72. Ainsi, la guerre de l'indépendance de la Namibie se révèle être plus qu'une lutte de libération nationale. Sa nature et sa portée s'identifient à celles du combat opiniâtre et universel qui a été mené contre le racisme, le nazisme et le fascisme et dont la victoire a permis l'élaboration de la Charte des Nations Unies et la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Cette réalité s'impose. C'est pour cela que, en dépit de nombreuses résistances et de multiples complaisances coupables à l'égard du régime d'apartheid, l'Organisation des Nations Unies s'est associée à la lutte libératrice du peuple namibien, tout en indiquant à plusieurs reprises les voies pacifiques susceptibles de la faire triompher. La dernière de ses initiatives s'est traduite par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dont l'application, six ans après son adoption, demeure toujours bloquée du simple fait de l'hostilité permanente de l'Afrique du Sud aux principes qui font la gloire de l'Organisation des Nations Unies, principes de démocratie, de liberté et de respect entre les peuples.

73. Les entraves apportées à l'application rapide et correcte de la résolution 435 (1978) sont donc graves et hautement préoccupantes, car hautement préjudiciables à la paix et à la sécurité internationales. Il se peut que ces attermoissements retardent l'accession de la Namibie à l'indépendance, mais ils ne pourront jamais l'empêcher. Ces manœuvres dila-

toires aiguissent les tensions en Afrique australe, au lieu de les réduire pour le bénéfice de la paix. Le respect des idéaux de la Charte commande l'application intégrale de la résolution 435 (1978), qui a été adoptée avec le vote positif de quatre des détenteurs du veto. Le calvaire du peuple namibien ne peut laisser l'Organisation indifférente.

74. Monsieur le Président, vous qui avez présidé avec le tact et l'efficacité que l'on sait le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, vous savez que l'histoire de la décolonisation nous enseigne que des négociations engagées de bonne foi ont souvent été longues et difficiles. Elles ont cependant permis de résoudre de nombreux conflits coloniaux.

75. Hier, avant l'holocauste, on avait cru que le nazisme n'était qu'un épiphénomène. L'humanité s'était trompée et l'a très chèrement payé. Aujourd'hui, en Afrique australe, la stratégie des chefs nazis refait surface : violation délibérée des frontières de pays voisins, confiscation raciste des libertés fondamentales. Aujourd'hui, ça et là, il y a une levée de boucliers pour la défense des droits de l'homme, mais parfois pour des peuples qui, certainement, n'en demandent pas tant. Par contre, de puissants moyens d'information, les armes les plus modernes, des facilités de toutes sortes sont, avec des complicités inacceptables, mis au service de l'*apartheid*.

76. En juin dernier fut célébré en Europe le quarantième anniversaire du débarquement en Normandie. Il nous est pieusement revenu à la mémoire le glorieux sacrifice de millions et de millions d'hommes, arrachés à la vie pour que la liberté demeure, pour que la haine raciale ne soit pas léguée aux générations futures. Le chef de l'*apartheid*, malheureusement, a participé à ces cérémonies commémoratives. Il en a certainement profité pour cracher sur les tombes des non-Blancs qui reposent en ces terres lointaines qu'ils ont aidé à sauver de la tyrannie.

77. La mascarade électorale, fort opportunément et largement boycottée par les communautés indienne et métisse, rentre dans la même stratégie d'aménagement de l'*apartheid* pour lui façonner un visage présentable.

78. Dans son préambule, la Charte des Nations Unies préconise des moyens pacifiques pour circonscrire les atteintes à ses buts et objectifs et précise qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, "sauf dans l'intérêt commun". La présence de l'Afrique du Sud en Namibie fait injure à l'histoire, à la raison, aux objectifs si élevés de la Charte. Il est de l'intérêt commun d'isoler et d'abattre l'odieux système d'*apartheid* par tous les moyens diplomatiques, culturels, économiques et surtout militaires, conformément aux dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte. Ainsi, l'histoire, un jour, ne nous reprochera pas d'avoir toléré si longtemps et de façon si coupable ce système abject, et l'humanité n'aura pas à payer une nouvelle erreur aux conséquences incalculables.

79. Dans la logique de l'éthique qui a servi de support à l'axe Pretoria-Tel-Aviv, le peuple de Palestine continue, lui aussi, de porter sa lourde croix. Faute de solution équitable à la question de Palestine, le Moyen-Orient a cessé depuis des décennies d'être un des lieux privilégiés de rencontre des races et des cultures. Le

Gouvernement israélien y a installé la guerre en prétendant y protéger la patrie juive, au détriment toutefois du droit du peuple palestinien de préserver, lui aussi, son identité, de se nourrir des enseignements de son histoire millénaire et de bâtir son avenir selon ses aspirations et ses valeurs propres. Toutefois, comme toute guerre de libération, la guerre ainsi imposée au peuple palestinien se terminera, elle aussi, par la victoire du droit sur l'injustice, par le triomphe de la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, par l'avènement d'une ère de réconciliation entre tous les fils de la Palestine. Cela est inéluctable et ni l'occupation par la force des territoires arabes, ni la multiplication des colonies de peuplement, ni le bombardement systématique et sauvage des camps de réfugiés palestiniens n'y pourront rien.

80. Nous ne cesserons de répéter que la question de Palestine demeure au cœur de la crise du Moyen-Orient. Sa solution ne se trouve pas dans le déferlement des armes, mais réside dans la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale.

81. Malgré les difficultés inhérentes à un état de longues tensions, le Liban a amorcé une nouvelle phase de réconciliation nationale dont le succès dépend avant tout de l'évacuation totale et inconditionnelle de ce territoire par les forces israéliennes.

82. La paix se nourrit de sa propre dynamique. La lueur d'espoir apparue au Liban pourrait s'étendre au Moyen-Orient tout entier, à condition toutefois que s'impose la réalité palestinienne. En reconnaissant le droit du peuple palestinien à une existence nationale, l'Organisation des Nations Unies a, dans ses différentes résolutions, traduit fidèlement l'opinion publique internationale.

83. L'Organisation a invité à nouveau à un dialogue pour recréer la confiance dans cette région troublée et hautement sensible qu'est le Moyen-Orient en préconisant, dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les réactions des gouvernements à cette salutaire recommandation attestent la nécessité d'une telle démarche, réclamée par ailleurs par de nombreuses autres organisations internationales. Pour sa part, le peuple malien, peuple de paix, s'emploiera pour que se tienne cette conférence, conférence de responsabilité devant l'histoire, conférence de l'espoir pour tous les peuples du Moyen-Orient victimes de sanglantes et interminables guerres qui ruinent leurs aspirations légitimes à la sécurité et au progrès économique.

84. Evidemment, la tenue de cette conférence serait sans objet sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul et authentique représentant du peuple palestinien. Son ordre du jour sera limité s'il ne porte pas sur les causes profondes de la détérioration croissante de la situation au Moyen-Orient, à savoir notamment la reconnaissance des droits fondamentaux du peuple palestinien, l'évacuation de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats de la région. Un pas décisif serait franchi en direction de la paix si le plus grand nombre possible de pays y participaient, et nécessairement toutes les puissances auxquelles la

Charte confie des responsabilités particulières dans le domaine de la sauvegarde et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

85. Outre ces graves crises politiques qui déchirent le monde, l'une des grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales réside dans la situation générale de l'économie mondiale, qui demeure toujours préoccupante. La crise économique et sociale a, elle aussi, franchi des phases critiques dans sa détérioration. C'est une sorte de violence structurelle qui s'instaure à demeure.

86. La situation économique des pays en développement est catastrophique. Pour certains d'entre eux, il s'agit là d'un euphémisme, car les facteurs négatifs à l'expansion économique mondiale se conjuguent dans ces pays avec de nouvelles données climatiques et écologiques qui les privent des maigres ressources dont ils tiraient des bénéfices déjà faibles. Pour la plupart des pays moins nantis, on ne peut hélas que constater le "mal développement", tandis que leur développement se trouve bloqué par l'affaiblissement du flux de l'aide publique au développement; le poids écrasant du service de la dette qui exclut toute amélioration du niveau de vie; le renchérissement des taux d'intérêt; l'effondrement continu des cours des matières premières, avec son corollaire, la détérioration des termes de l'échange; et enfin la réduction inquiétante de la part des pays en développement dans le commerce mondial.

87. Pour les pays développés, la reprise économique annoncée redevient une hypothèse de travail avec le craquement des structures économiques mondiales. Le développement et l'intensité de la crise économique actuelle reposent sur de nombreux facteurs abondamment décrits dans les manuels et publications, si bien qu'il n'y a pas à y revenir. A trop citer des chiffres, on en vient à masquer le drame qui se cache derrière la situation comptable.

88. Les savantes études sur les déficits chroniques des balances des paiements, sur la hausse incontrôlée du coût des crédits, sur la lourdeur des dettes extérieures cachent une réalité simple : nos économies sont bloquées. Si le poids de la dette — 800 milliards de dollars — interdit toute avancée économique et tout progrès du niveau de vie dans les pays sous-développés, le remboursement de la dette, d'aléatoire, devient progressivement tout à fait impossible. D'où cette formule terrible d'un dirigeant excédé : "Rembourser, mais comment ? Sinon par la faim des hommes." Cinq cents milliards de dollars sont déjà considérés comme non recouvrables, soit plus que la capitalisation totale des banques occidentales. Des réactions en chaîne se préparent, mettant en péril tout le système économique et social du monde dit "développé", sans que l'on puisse prévoir ce qui peut sortir d'un tel chaos si ce n'est un surcroît de misère et de violence. L'économie mondiale reste bloquée de n'avoir pas su donner, dans la concertation, vigueur à ses mécanismes. Elle le restera aussi tant qu'un dialogue responsable, qui tienne compte des intérêts mutuels, n'aura pas été entamé pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui sauvegarde la souveraineté des Etats sur leurs richesses.

89. La rénovation de la coopération entre le Nord et le Sud est une exigence irrépressible si l'on veut préserver un climat de paix et d'entente dans le monde.

90. Pour leur part, les Etats africains, en adoptant le Plan d'action de Lagos⁶, ont ainsi manifesté leur volonté de contribuer à l'édification de ce monde qui favorise le progrès et le bonheur pour tous. Le Plan de Lagos, fondé sur la stratégie de l'autonomie collective et qui vise à encourager et à renforcer la coopération Sud-Sud au niveau régional et sous-régional, est l'une des pièces essentielles du nouvel ordre économique international qu'il faut bâtir dans l'ordre et la solidarité pour répondre aux aspirations profondes de l'homme. Telle est également la stratégie du Mouvement des pays non alignés. En effet, les pays non alignés, constatant que l'exacerbation de la confrontation Est-Ouest non seulement met en cause la paix mondiale mais aussi entrave dangereusement l'œuvre de coopération entre les nations, ont choisi, grâce au dépassement des blocs, de se consacrer à l'édification d'un nouvel ordre économique international assurant à tous la paix et la justice. Les négociations dites globales, qui n'ont toujours pas franchi le stade des contacts exploratoires, doivent se poursuivre. L'économie mondiale contemporaine, en raison de l'interdépendance objective, ne peut s'accommoder de sa simple soumission à l'ordre naturel des choses. L'évolution harmonieuse de la société internationale, avon-nous dit, est tributaire de l'avènement du progrès de tous. Elle se maintient grâce à notre capacité d'embrasser les problèmes internationaux dans leur ensemble et de leur trouver des solutions globales.

91. Le tiers monde, le Groupe des 77, doivent continuer à faire preuve d'ouverture d'esprit pour imposer des progrès constants.

92. L'horizon mondial est dangereusement troublé. La situation internationale est faite d'insécurité grandissante, d'injustices et de drames humains. Le désordre monétaire et financier, le ralentissement des échanges, la pauvreté, la misère sociale, et particulièrement la famine, l'avancée du désert, l'obstruction de l'horizon de l'emploi pour les générations montantes sont les maux qui risquent de gangrener la société internationale. Face à ces dangers réels, qu'il nous soit permis, au nom du peuple malien et du président Moussa Traoré, de lancer un appel à la raison et à l'unité d'action. En effet, s'il est à craindre que les pays en développement aillent à la catastrophe, il est douteux qu'ils y aillent seuls.

93. M. RADRODRO (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon pays célèbre aujourd'hui le quatorzième anniversaire de son indépendance, et c'est un grand plaisir pour moi de vous transmettre les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. C'est un grand plaisir également, au nom de ma délégation, de souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies au 159^e Etat Membre, le Brunéi Darussalam.

94. Tous les Etats Membres se sont solennellement engagés à maintenir la paix et la sécurité internationales et à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Les événements dans le monde indiquent que l'on s'éloigne de cet engagement. La liste des crises et des conflits va sans cesse en augmentant dans le monde. Cette tendance doit être enrayée et elle peut l'être si l'on est décidé, sur le plan international, à agir dans l'intérêt de la paix. Les

résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur ces crises et ces conflits fournissent la base de ce type d'action et de décision.

95. L'absence de volonté d'entamer la négociation et le dialogue comme moyens de régler les différends entre les Etats se manifeste dans la recrudescence du terrorisme et d'activités terroristes dans le monde. Le respect des principes et des règles du droit international régissant le comportement des Etats est d'une si grande importance que tout éloignement ou toute violation persistante de ces normes pourrait facilement conduire à l'anarchie. Des incidents récents, comme le bombardement de l'ambassade américaine à Beyrouth et l'épouvantable attaque à la bombe contre des hauts fonctionnaires de la République de Corée, à Rangoon, l'année dernière, devraient être condamnés par tous. En ce qui le concerne, mon gouvernement a condamné sans équivoque ces actes de terrorisme et il demande instamment à tous les Etats de contribuer à l'élimination de tels actes.

96. Un certain nombre de crises figurent à notre ordre du jour. J'aimerais en mentionner quelques-unes, et ma délégation aura certes l'occasion d'en mentionner d'autres en temps voulu.

97. En ce qui concerne la situation en Afghanistan, à Chypre et au Kampuchea, la communauté internationale a demandé à plusieurs reprises des solutions politiques globales que nous appuyons pleinement. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandent le retrait de toutes les forces étrangères et le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut de ces pays en tant que non-alignés. A cet égard, nous continuons d'appuyer les efforts décidés du Secrétaire général et nous demandons instamment à toutes les parties directement intéressées de collaborer avec lui pour régler ces crises.

98. La péninsule coréenne reste une région de tension persistante. Nous continuons d'appuyer les aspirations du peuple coréen à une promptre reprise du dialogue entre le Nord et le Sud en vue de régler la question coréenne par des moyens pacifiques et sans ingérence extérieure.

99. La question du Moyen-Orient se complique toujours davantage. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies recherche une paix juste, globale et durable dans la région du Moyen-Orient, mais à ce jour la solution lui échappe.

100. La question du peuple palestinien reste au cœur de la crise au Moyen-Orient. Il ne pourra y avoir de paix durable dans cette région tant que ne seront pas garantis les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie et que ne seront pas assurés les droits de tous les Etats de la région, y compris ceux d'Israël. Pour aller dans ce sens, le dialogue et les négociations entre toutes les parties intéressées sont nécessaires. Mais si l'on veut que ce processus réussisse, il faut créer des conditions propices à la paix. A cette fin, ce qui s'impose en premier lieu c'est le retrait de toutes les forces non autorisées des territoires arabes et libanais occupés.

101. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, Fidji, dans la mesure de ses modestes moyens, continue d'être formellement engagée à faire tout son possible pour contribuer à l'instauration de

la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Liban est une manifestation tangible de notre engagement. Mais je pécherais par omission si je ne mentionnais pas que cette participation grève nos ressources financières limitées. D'autres pays dont des troupes participent à ces opérations éprouvent les mêmes difficultés financières. Pourtant, cette situation aurait été évitée si tous les Etats Membres avaient honoré leurs obligations financières.

102. Il est hélas trop clair que de graves violations des droits de l'homme sont commises dans de nombreuses parties du monde. En tant que Membres de l'Organisation, il nous incombe une responsabilité particulière de prendre des mesures sur les violations des droits de l'homme, quel que soit l'endroit où elles se produisent, et de nous efforcer de trouver des solutions qui contribueront à mettre fin à ces violations.

103. Nulle part les violations ne sont plus flagrantes et plus atroces qu'en Afrique australe où la politique néfaste de l'*apartheid* est perpétuée et renforcée systématiquement. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour anéantir cette politique et rejeter catégoriquement les prétendues réformes constitutionnelles récentes qui, au lieu d'éliminer la politique d'*apartheid*, ne servent qu'à la renforcer davantage.

104. L'Organisation des Nations Unies peut s'enorgueillir de ses réussites dans le domaine de la décolonisation. Cependant, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Il faut continuer de travailler à l'élimination des derniers vestiges du colonialisme, sous toutes ses formes et manifestations, qui subsistent dans différentes parties du monde. Il ne fait aucun doute que le plus grand obstacle à surmonter dans ce domaine se trouve en Afrique australe. Au mépris des Nations Unies et du consensus global qui s'est dégagé sur la nécessité urgente de mener la Namibie à l'indépendance, l'Afrique du Sud continue d'occuper et d'exploiter illégalement ce pays. Fidji estime que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être pleinement appliquée d'urgence et que toute tentative faite pour lier l'indépendance de la Namibie à ce qui se passe dans un autre pays doit être rejetée.

105. Dans notre région, mon gouvernement a suivi avec intérêt et attention l'évolution du territoire voisin de la Nouvelle-Calédonie. A une récente réunion, tenue à Tuvalu, les dirigeants du Forum du Pacifique Sud ont saisi l'occasion pour examiner attentivement la situation qui existe dans ce territoire. Ils se sont félicités des réformes administratives et foncières qui ont été adoptées dans le cadre d'une évolution vers l'octroi de l'autodétermination au peuple néo-calédonien et ont demandé que d'autres réformes administratives et politiques soient appliquées dans le territoire en tant que mesures préparatoires à l'indépendance. En demandant ces mesures additionnelles, les dirigeants du Forum ont reconnu l'importance critique que revêtait une participation active de la communauté mélanésienne autochtone dans les institutions éducatives, professionnelles et administratives pour faciliter l'instauration prompte et pacifique de l'indépendance dans le territoire.

106. A cet égard, Fidji et les autres membres du Forum du Pacifique Sud seraient heureux que la France affirme sans équivoque qu'elle s'engage à conduire rapidement à l'indépendance la Nouvelle-Calédonie,

conformément aux vœux de toute la population multiraciale du territoire, y compris la communauté canaque.

107. Si un problème inquiète actuellement le monde, c'est celui que posent la course aux armes nucléaires et la menace d'un holocauste nucléaire. L'absence de tout progrès réel dans les négociations sur l'armement qui pourraient conduire au désarmement et les relations tendues entre les superpuissances intensifient cette inquiétude.

108. Il est vrai que le désarmement nucléaire dépendra avant tout des Etats dotés d'armes nucléaires et, en particulier, des superpuissances. Cette instance, cependant, donne la possibilité à tous les Etats de faire entendre leur inquiétude. Les Etats dotés d'armes nucléaires ne peuvent ni ne doivent méconnaître cette inquiétude, car c'est la survie de chacun qui est en jeu.

109. Ma délégation espère que les délibérations et les expressions d'inquiétude entendues dans cette instance donneront l'important élan nécessaire à des négociations significatives qui déboucheront sur l'arrêt de la course aux armements et, éventuellement, sur une réduction des armements ainsi que sur le désarmement des Etats dotés d'armes nucléaires. C'est dans cet espoir que ma délégation accueille favorablement l'inclusion à l'ordre du jour de points concernant cette question. C'est aussi dans cet espoir que nous insistons une fois encore pour que soient reprises entre les deux superpuissances les négociations interrompues de Genève et de Vienne. Sans un accord significatif, la course aux armements se poursuivra. En dernier ressort, si on ne réussit pas à arrêter cette escalade implacable de l'armement et à écarter ainsi un holocauste nucléaire, le reste des questions inscrites à l'ordre du jour seront sans objet.

110. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] est une mesure de sécurité importante et nous espérons que la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 1985, encouragera une coopération constructive pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Nous attendons des Etats dotés d'armes nucléaires qu'ils prouvent leur bonne foi dans nos efforts de désarmement.

111. Un moratoire sur l'essai, la fabrication et le déploiement d'armes nucléaires constitue, de l'avis de mon gouvernement, l'élément le plus fondamental et le plus essentiel de nos efforts de désarmement.

112. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais devrait continuer d'avoir une haute priorité dans notre ordre du jour. Tout en nous préoccupant de l'absence de progrès vers la conclusion de ce traité, nous demandons cependant instamment à la Conférence du désarmement de travailler sérieusement à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais.

113. Outre les considérations que je viens de mentionner, la préoccupation de mon gouvernement est plus personnelle. Un des principaux Etats dotés d'armes nucléaires poursuit son programme d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Il a procédé à ses essais avec persistance au cours de ces 10 dernières années, au mépris de l'opposition écrasante et de la condamnation de mon gouvernement et des gouver-

nements de nos voisins du Pacifique Sud. Est-il besoin de dire que les essais nucléaires qui ont lieu dans notre région sont une véritable menace pour notre environnement marin et pour nos peuples ? Au cours de la réunion qu'ils ont tenue récemment à Tuvalu, les dirigeants du Forum du Pacifique Sud ont réitéré leur vigoureuse opposition à la poursuite des essais nucléaires de la France dans notre région. A cet égard, nous sommes encouragés par l'appui que nous avons trouvé dans l'expression d'inquiétude commune contenue dans une déclaration adressée au Secrétaire général par la Commission permanente du Pacifique Sud, composée de nos voisins du Pacifique Sud latino-américains.

114. A la suite des appels conjoints des pays du Pacifique et des pays latino-américains, en vue de mettre un terme à tous les essais nucléaires dans le Pacifique Sud, mon gouvernement avait espéré que la France cesserait ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Au contraire, au mépris total des sentiments des peuples de la région, la France a annoncé qu'elle avait l'intention de poursuivre son programme d'essais nucléaires dans notre région pendant les 15 années à venir. Répondant à cette déclaration, notre ministre des affaires étrangères, il y a deux jours seulement, a réitéré la vigoureuse opposition de mon gouvernement. Il a dit clairement aussi que, si ces essais étaient sans danger comme on le prétendait, il serait alors logique, souhaitable et pratique pour tous les intéressés de procéder à de tels essais sur le sol européen.

115. Pour tenir compte du désir irrésistible de nos peuples de rester à l'abri du risque de retombées nucléaires, les dirigeants du Forum du Pacifique Sud ont œuvré collectivement pour mettre au point une décision tendant à faire de la région une zone dénucléarisée. Leur souci de la sécurité de leurs peuples et de leur environnement se manifeste aussi dans la position que les pays membres du Forum ont adoptée au cours des négociations qui se déroulent actuellement en vue de conclure un traité pour le développement et la protection de l'environnement naturel de la région du Pacifique Sud.

116. Notre engagement et notre résolution de protéger de la contamination nucléaire notre environnement dans la région du Pacifique Sud sont le résultat de nos craintes et de nos préoccupations en tant que populations insulaires. Etant donné que la plupart des Etats insulaires de la région ont une superficie limitée, nos mers et leurs ressources sont d'une importance primordiale pour leur survie. Nous voudrions donc réitérer notre demande à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions pour qu'elles aident les petits pays insulaires du Pacifique Sud à mettre au point et à appliquer un programme de développement de l'océan qui permette d'assurer l'utilisation optimale et rationnelle de leurs ressources biologiques et non biologiques, dans l'intérêt de leurs peuples et de leur région.

117. En tant que petit pays insulaire en développement, Fidji accorde une grande importance à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Selon nous, cette convention est l'un des très rares instruments juridiques, dont la nature et la portée s'étendent à tous les domaines, qui s'efforce de redresser les inégalités du passé, non pas dans l'intérêt d'un seul mais dans l'intérêt de tous et à l'abri de toute doc-

trine partisane. C'est pour cette raison que nous avons été les premiers à ratifier la Convention. C'est pour cette raison aussi que nous prions instamment les Etats Membres de la ratifier pour que les dispositions qu'elle contient puissent entrer en vigueur. Quand ce moment sera venu, la Convention représentera un instrument important de coopération internationale pour le développement économique et social de tous les peuples.

118. Je conclurai en réaffirmant l'appui de mon pays à l'Organisation des Nations Unies. Elle demeure la seule instance où la communauté internationale peut s'attaquer à l'ennemi commun que représentent la guerre, le colonialisme, les violations des droits de l'homme et la pauvreté. Il faut sans aucun doute renforcer certains de ses organes délibérants. Ses principes, toutefois, demeurent toujours valables. Fidji continuera de les appuyer.

119. M. BONGO (Gabon) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple gabonais, ainsi qu'au nom de M. Omar Bongo, président de la République, les très chaleureuses félicitations de la délégation gabonaise pour votre brillante élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Digne fils de la Zambie, pays ami avec lequel le Gabon entretient les relations les plus fraternelles, cette élection ne peut que nous honorer. Votre constant dévouement au service des principes d'autodétermination et d'indépendance des peuples, votre contribution personnelle dans la recherche d'une paix durable dans le monde, et singulièrement en Afrique australe, et dans l'avènement de l'indépendance de la Namibie, surtout en votre qualité de président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, vous valent assurément l'admiration et le soutien de la communauté internationale ici représentée.

120. Je voudrais associer à ces félicitations M. Jorge Illueca, président du Panama, pour la manière dont il a dirigé nos travaux en tant que Président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. La disponibilité permanente et les qualités dont il a fait preuve dans l'exercice de ses responsabilités, en dépit de ses lourdes et importantes fonctions, rehaussent sa réputation personnelle ainsi que le prestige de son pays.

121. Dans le même esprit, l'attachement exemplaire au devoir et le pragmatisme du Secrétaire général nous apportent l'assurance que les questions qui nous sont soumises, si délicates soient-elles, seront abordées avec la détermination indispensable de leur trouver des solutions dans le cadre approprié et par la voie de négociation.

122. Enfin, je me dois de saluer très cordialement l'admission de l'Etat souverain du Brunéi Darussalam comme 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je rends ainsi un vibrant hommage à la délégation de ce pays, comme à toutes les autres qui défendent les nobles idéaux de la Charte des Nations Unies.

123. Une fois de plus, nous voici réunis pour débattre des grands problèmes de notre temps et rechercher ensemble les voies et moyens de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales, et consolider la coopération multilatérale dans un sens plus conforme aux réalités. Le climat d'insécurité généralisée dans lequel nous vivons, aggravé par une course effrénée

aux armements, exige en effet de donner une chance nouvelle à la paix et à la détente. C'est dans ce contexte que la délégation gabonaise, s'associant au consensus général, appuie tous les efforts visant à accroître l'efficacité de l'Organisation afin de lui permettre de mieux s'acquitter de ses responsabilités premières, à savoir le maintien de la paix, fondée sur la justice d'une part, et, d'autre part, sur la contribution de chacun au renforcement de la sécurité internationale.

124. Le respect de la Charte, de même que celui des résolutions pertinentes que nous avons eu à adopter ici, se situe tout naturellement dans le droit fil de cette préoccupation. A cet égard, il importe d'encourager tous les Etats Membres, et particulièrement les grandes puissances, à concrétiser cette volonté politique qui est la leur, c'est-à-dire de recourir, en tant que de besoin, à l'un des principes fondamentaux de la Charte, le dialogue — arme privilégiée pour le règlement des conflits —, que le Gouvernement gabonais a choisi comme support de sa politique étrangère. C'est fort de cette conviction que je voudrais revenir, en y insistant, sur certaines questions auxquelles le Gabon attache la plus grande importance et au règlement desquelles il souhaiterait apporter sa modeste contribution.

125. Tout d'abord le désarmement. Il est essentiel que se poursuive sans relâche la recherche d'un dialogue franc et d'une coopération ouverte entre les deux blocs pour que se réduisent les tensions et se crée le climat de confiance qui fait actuellement défaut. La détente, condition nécessaire au maintien de la paix, devrait prendre place dans un système mondial de coexistence pacifique, englobant toutes les régions du monde et tous les aspects des relations entre Etats. Elle doit être fondée sur le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats, sur la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et sur le non-recours à la force. Pour déboucher sur une paix durable, la détente devrait également être poursuivie dans le cadre d'un effort universel pour parvenir au désarmement général et complet. Ce d'autant plus que, lors de la trente-huitième session, l'Assemblée générale a adopté des résolutions — que nous ne mentionnerons pas toutes ici — qui ont le mérite de mettre en évidence de façon pertinente les liens existant entre le désarmement et le développement. Ainsi, en est-il de la résolution 38/71 du 15 décembre 1983, qui établissait un juste rapport entre ces deux notions. Aussi, le Gabon souhaite-t-il vivement que les diverses négociations sur le contrôle des armements aboutissent rapidement à des résultats concrets et positifs et que puissent reprendre tout aussi rapidement les négociations qui ont été suspendues.

126. De même, le Gouvernement gabonais adhère à certaines initiatives envisagées de part et d'autre, notamment celles qui insistent sur la nécessité de convoquer une conférence internationale sur les dépenses militaires et sur les différentes implications de la relation existant entre désarmement et développement, tout comme l'initiative qui a été prise le 24 septembre dernier à cette même tribune par le Président des Etats-Unis [4^e séance], suggérant à l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'institutionnaliser des réunions ministérielles ou gouvernementales entre leurs deux pays sur ces questions.

127. Abordant la situation qui prévaut en Afrique australe, je persiste à croire que l'attitude de certains

Etats qui disposent dans cette région d'importants intérêts — approche mercantiliste qui passe expressément sous silence la dimension humaine de la politique d'*apartheid* — ne peut qu'exacerber les tensions entre les communautés noires et blanches et exposer la société sud-africaine tout entière à des déchirements qui ne sauraient être contenus dans les seules limites du territoire sud-africain. C'est pourquoi le Gabon estime, entre autres, qu'un désinvestissement progressif des sociétés transnationales opérant en Afrique du Sud et l'arrêt complet des investissements nouveaux aideraient à la recherche d'une solution pacifique du problème.

128. Tout comme à chacune de nos assises, nous n'avons cessé de réclamer le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons qu'œuvrer inlassablement pour que soient respectées les résolutions pertinentes adoptées en faveur de la Namibie. A ce propos, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit l'indépendance de la Namibie et des élections sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, doit être strictement appliquée. L'Afrique du Sud se doit de prouver à la communauté internationale sa volonté de rompre avec la politique abjecte d'*apartheid* et d'établir avec ses voisins et le reste du monde des relations fondées sur le respect mutuel, la non-ingérence et la non-intervention. J'en appelle donc à la conscience des hommes d'Etat qui soutiennent encore l'Afrique du Sud, et dont la Déclaration universelle des droits de l'homme est le fondement des constitutions de leur pays, pour promouvoir sur une base globale et non sélective ces droits partout où ils ne sont pas réalisés, en particulier en Afrique du Sud, dont les autorités, au regard des récentes réformes constitutionnelles, ont érigé la discrimination raciale en système de gouvernement.

129. La double humiliation subie par Pretoria à l'issue de la parodie d'élections parlementaires organisées à cet effet en août 1984 — et déclarées du reste nulles et non avenues, aux termes de la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité, confirmée il y a quelques jours par l'Assemblée générale à la présente session — prend valeur d'avertissement et nous paraît, au demeurant, constituer tout aussi bien un encouragement dans ce sens qu'un gage certain de la justesse de l'attitude héroïque de la population noire.

130. Le Gouvernement gabonais saisit cette opportunité pour réaffirmer sa ferme opposition à cette nouvelle stratégie qui divise la communauté sud-africaine en classes antagonistes. De ce fait, le Gabon considère que cette stratégie ne peut en aucun cas constituer une solution adéquate aux problèmes qui se posent dans cette partie de notre continent. Par conséquent, ma délégation soutient et soutiendra toujours la position selon laquelle seule l'élimination radicale du système d'*apartheid*, par des pressions internationales soutenues, nous permettra de surmonter cette situation dramatique dont la majorité noire demeure la victime.

131. Toujours au sujet de l'Afrique, je ne manquerai pas d'évoquer deux cas de conflit qui retiennent plus particulièrement l'attention de ma délégation. Il s'agit du Tchad et du Sahara occidental. Sans vouloir revenir sur les efforts déployés dans le passé par le Gouvernement gabonais et, plus particulièrement, par le président Bongo, pour le règlement de ces deux conflits,

j'exprimerai une fois de plus le vœu qu'une solution africaine et en tout cas pacifique puisse y être trouvée. Ainsi, il y a lieu de réaffirmer solennellement ici le rôle que doit jouer l'OUA qui nous semble être le cadre approprié pouvant permettre aux différentes parties aux conflits de se retrouver autour de la table de négociation. Le Gabon, qui souhaite vivement que le continent africain devienne un havre de paix et de sécurité, appuiera toujours toutes les initiatives allant dans ce sens.

M. Al-Sabbagh (Bahreïn), vice-président, prend la présidence.

132. D'autres points chauds du globe continuent à nous préoccuper. Au Moyen-Orient, tout d'abord, le Gouvernement gabonais reste convaincu qu'un règlement qui ne tiendrait pas compte des aspirations profondes du peuple palestinien ne serait pas durable. A cet égard, il réaffirme le droit du peuple palestinien à une existence pacifique et permanente à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, à l'instar de tous les autres peuples de la région. Il demande une fois de plus au Gouvernement israélien de mettre un terme à sa politique de colonies de peuplement dans les territoires occupés, politique qui met en danger les chances d'un règlement général du conflit.

133. L'Iraq et l'Iran, pour leur part, continuent à mener une guerre dont les conséquences sont considérables non seulement pour les populations en présence, mais également pour la sécurité et l'équilibre même de cette partie du monde. A ce propos, le Gouvernement gabonais soutient les initiatives du Secrétaire général pour que ces deux pays frères s'engagent dans une désescalade de la guerre. Nous lançons à nouveau un appel pressant aux deux parties pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et engagent un dialogue en vue du règlement de ce conflit qui n'a que trop duré et qui, à l'évidence, ne sert ni leurs intérêts ni ceux des autres peuples de la région.

134. Enfin, au Liban — pays avec lequel le Gabon entretient d'excellentes relations et dont il convient d'apprécier hautement les efforts de réconciliation nationale déployés par le président Amine Gemayel, qui a toujours tant œuvré pour que son pays recouvre sa souveraineté et son intégrité territoriale —, il importe que toutes les forces étrangères se retirent du territoire.

135. En Asie du Sud-Est, et pour ce qui est plus précisément de la situation au Kampuchea, le Gabon réaffirme son appui aux principes de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'inadmissibilité de l'emploi de la force dans les relations internationales. Tous les Etats de la région doivent engager un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences, de menaces d'intervention ou de visées hégémoniques des puissances extérieures.

136. Concernant la péninsule coréenne, je voudrais souligner également que le Gabon suit avec un intérêt particulier l'évolution de la situation qui y prévaut et reste attaché à une solution négociée visant à la réunification pacifique des deux pays.

137. Enfin, ma délégation se déclare favorable à un règlement politique de la question afghane, sur la base du retrait des troupes étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité

territoriale du pays, ainsi que de la stricte observation des principes de non-intervention et de non-ingérence.

138. On ne saurait examiner les foyers de tension qui, de nos jours, menacent la paix et la sécurité du monde, sans évoquer les événements préoccupants de l'Amérique centrale et des Caraïbes. A ce sujet, le Gabon pense que, nonobstant les progrès réalisés récemment par le Groupe de Contadora et les cinq pays d'Amérique centrale avec l'adoption du Document sur les objectifs, élaboré à Panama⁷, la situation en Amérique centrale continue d'être inquiétante et qu'il faut y mettre un terme sur la base des principes universellement reconnus que nous venons d'examiner, et particulièrement le dialogue. Une meilleure compréhension entre tous les hommes épris de paix en dépend pour une grande part.

139. C'est d'ailleurs dans ce même esprit de dialogue, de compréhension et de rapprochement de peuples unis par la même culture et les mêmes idéaux que notre chef d'Etat a pris l'heureuse initiative de proposer à ses pairs la création du Centre international des civilisations bantoues, qui regroupe une dizaine de pays totalisant 170 millions d'âmes. Je saisis cette occasion solennelle pour rendre hommage à toutes les institutions et autres bonnes volontés qui ont œuvré pour que cette organisation voie le jour, le 8 janvier 1983, par la signature de ses actes constitutifs.

140. La gravité de la situation économique internationale, autant que les questions politiques que nous venons d'évoquer, constitue pour nous un sujet de préoccupation. En effet, la très grande récession qui frappe de plein fouet tous les pays, et surtout les Etats du tiers monde, les difficultés auxquelles font face nos pays actuellement sont des motifs évidents d'inquiétude, étant donné que la survie de nos populations en dépend très fortement. De ce fait, pour les pays en développement, l'aspiration à un nouvel ordre économique international constitue un gage devant permettre une meilleure régulation du système économique mondial avec, à la base, l'observation d'impératifs majeurs, sans lesquels il ne saurait y avoir de relations meilleures entre pays nantis et pays déshérités.

141. Ainsi, pour la délégation gabonaise, seule la solidarité apparaît comme un capital réellement en mesure de concilier les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

142. L'interdépendance, tant politique qu'économique, du monde dans lequel nous vivons implique en effet que nous gérons le monde comme un tout, et cela dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on sait que l'une des missions qui nous est dévolue par l'Organisation des Nations Unies est précisément celle de préparer l'avenir de nos générations futures ? Or, il y a lieu d'indiquer que l'évolution des relations économiques actuelles ne laisse point transparaître la volonté d'un certain nombre de pays de traduire dans les faits les buts et la portée d'une telle mission.

143. A cet égard, je voudrais noter la gravité de la situation économique actuelle, caractérisée notamment par l'instabilité des prix des matières premières, qui entraîne des conséquences aussi néfastes que les fluctuations des recettes d'exportation et les déficits des balances de paiement des pays moins nantis.

144. Il convient, dès lors, de souligner l'importance du danger que courent les échanges mondiaux actuels, qui ne cessent de régresser du fait de la détérioration constante des termes de l'échange et de l'instabilité des liquidités internationales. Il nous faut donc rechercher les voies et moyens susceptibles de permettre un réaménagement en profondeur des structures économiques internationales, afin que les pays en développement, grâce à la qualité, à la diversité et à la compétitivité de leurs produits, puissent assurer au mieux leurs exportations et, ainsi, se procurer les ressources financières indispensables à leur croissance et à leur développement harmonieux.

145. Par ailleurs, le problème de l'endettement des pays du tiers monde apparaît de jour en jour comme étant un sérieux sujet d'inquiétude qui traduit, d'une manière éloquente, l'ampleur des difficultés auxquelles est confrontée cette catégorie de pays.

146. Dans tous les cas, l'impasse dans laquelle se trouvent la plupart des économies du tiers monde nous amène à plaider en faveur d'une nouvelle définition des politiques d'aide au développement. A ce titre, la réussite de ces politiques passe non seulement par la voie d'une nécessaire concertation entre les différents partenaires, mais également par une meilleure adaptation des institutions financières internationales chargées de leur mise en œuvre.

147. L'expérience de ces dernières années nous autorise à affirmer qu'il devient de plus en plus difficile d'organiser une concertation adéquate entre les pays du Nord et ceux du Sud. L'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, ainsi que celui de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984, traduisent on ne peut mieux l'absence de volonté des pays riches d'aboutir à des solutions concertées avec les pays du tiers monde, notamment dans des domaines aussi fondamentaux que les conditions d'emprunt, ou l'industrialisation; pour cette dernière, on le sait, la part de nos pays ne représente guère que 11,9 p. 100 de l'économie mondiale.

148. Nonobstant la fréquence des échecs des conférences économiques internationales, le Gabon renouvelle son appui à la relance des négociations globales, sans lesquelles l'économie mondiale ne pourra redémarrer réellement.

149. Ma délégation estime par conséquent que l'impasse dans laquelle se trouve à l'heure actuelle le dialogue entre pays industrialisés et pays du tiers monde doit amener ces derniers à atteindre leur autosuffisance et à promouvoir les conditions de leur développement endogène et autocentré pour l'émergence d'une véritable coopération Sud-Sud, mutuellement avantageuse.

150. A cet égard, permettez-moi d'indiquer que c'est pour œuvrer dans le sens du renforcement de cette coopération horizontale que, pour nos pays d'Afrique centrale, le 18 octobre 1983 est devenu une date mémorable, car elle a vu le couronnement de cette autre initiative du président Omar Bongo : je veux parler de la création de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, vaste ensemble et espace économique regroupant environ 60 millions de personnes et

doté de ressources naturelles immenses et diversifiées. Je ne doute pas que cet ensemble développera des efforts résolus, tendant à permettre à nos États respectifs de maîtriser leurs économies et, partant, de concourir à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

151. Toutes les questions que je viens d'évoquer ont en commun l'interdépendance des facteurs politiques, économiques et humains. Elles ont également en commun la nécessité de disposer d'institutions fiables à l'échelle mondiale. C'est pourquoi, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le proclamer, le rôle des Nations Unies doit être renforcé. Tout bien pesé, il n'y a pas de substitut viable au système des Nations Unies dans nos efforts visant à édifier un monde nouveau et meilleur, même si ce système est loin d'être parfait. Mais quelle œuvre humaine peut véritablement l'être ?

152. C'est la raison pour laquelle le Gabon, depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, se félicite d'avoir bénéficié de son œuvre et à son tour, dans le cadre de ses modestes ressources, a constamment appuyé ses programmes et ses efforts visant à un monde plus pacifique, un monde plus juste, un monde meilleur.

153. Eu égard à ce noble idéal, ma délégation reste convaincue que cette trente-neuvième session consacrera ses travaux au renforcement de la capacité de notre système international, dont la paix, la sécurité et l'équilibre dépendent, dans une large mesure, de son harmonie.

154. En dépit d'une évolution des relations économiques internationales pas toujours satisfaisantes et d'une conjoncture politique très mouvante, mon pays, à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, appuie l'idée d'une intensification de la coopération internationale pour laquelle nos efforts doivent être encouragés, stimulés et renouvelés.

155. Il y a quelques années, Sa Sainteté le Pape Paul VI déclarait à juste titre que le "nouveau nom de la paix, c'est le développement". Si la tâche de l'Organisation est toujours de viser ce noble dessein, nos espoirs ne peuvent être que comblés. C'est donc nourri de ces mêmes espoirs qu'il m'est agréable d'assurer l'Assemblée que la délégation gabonaise reste disposée à lui offrir son entière collaboration pour que les travaux de la présente session parviennent aux résultats les plus concluants.

156. M. MADI SOILIH (Comores) : Je voudrais tout d'abord m'associer à tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour adresser mes sincères félicitations à M. Paul Lusaka à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est en effet persuadée que les éminentes qualités qui le distinguent, alliées à sa longue expérience diplomatique, tant sur le plan national qu'international, constituent un gage certain du succès de nos travaux. Ma délégation se réjouit enfin de ce qu'un digne représentant de notre continent africain, et surtout d'un pays frère — la Zambie — avec lequel mon pays, la République fédérale islamique des Comores, entretient des liens de coopération étroits et amicaux, ait été choisi pour présider la présente session. Nous souhaitons donc

à M. Paul Lusaka plein succès dans la lourde tâche qui lui incombe et l'assurons de notre entière collaboration.

157. Nos remerciements s'adressent également à son prédécesseur, M. Jorge Illueca, président de la République du Panama, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a su assumer la présidence de la trente-huitième session.

158. Qu'il me soit également permis de rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la défense des principes sacrés de l'Organisation et pour la sauvegarde de la paix dans le monde.

159. Ma délégation souhaite la bienvenue parmi nous à l'Etat du Brunéi Darussalam, dont l'admission à l'Organisation des Nations Unies renforce son caractère universel. Nous voudrions d'ores et déjà lui témoigner notre profonde sympathie, lui souhaiter plein succès dans son indépendance et lui faire part de la disponibilité de notre pays pour établir avec lui une coopération franche et mutuellement fructueuse dans tous les domaines.

160. Nous voici donc réunis dans ce forum afin de réévaluer, comme chaque année, le travail accompli par l'Organisation depuis la trente-huitième session et brosser un tableau de la situation politique et économique qui prévaut dans le monde.

161. Force nous est de constater, à notre grand regret, que non seulement nos efforts tardent à porter leurs fruits mais que, loin de s'être améliorée, la situation internationale, tant politique qu'économique, s'est au contraire beaucoup aggravée. En effet, un peu partout sur notre planète, les foyers de tensions persistent et ont parfois tendance à s'étendre. La rivalité croissante entre les superpuissances ainsi que la course effrénée aux armements ne contribuent pas, loin de là, à apaiser le climat de tension qui prévaut dans les relations internationales. L'espoir qu'on avait pu nourrir de voir la crise économique s'estomper s'est vite évanoui. Et comme toujours, ce sont les pays les plus faibles, ceux du tiers monde en particulier, qui paient le lourd tribut de cette situation dramatique. En divers lieux, la force prime le droit et le fait accompli se substitue au dialogue et à la concertation. C'est dire, dans un monde au trouble, toute l'importance du rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies, rôle primordial et capital, si l'on veut éviter à notre planète une nouvelle guerre, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'elle aurait des conséquences tragiques pour la survie même de l'espèce humaine.

162. En Afrique, certains foyers de tension demeurent explosifs et préoccupent au plus haut point l'OUA ainsi que toute la communauté internationale. En Afrique australe, bien que certains événements récents — tel l'Accord de Nkomati⁸, dont nous pouvons comprendre les motivations — aient contribué à détendre quelque peu l'atmosphère, il n'en reste pas moins que la situation d'ensemble reste très précaire dans cette région. En effet, la Namibie n'a toujours pas recouvré son indépendance, malgré les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et ce pays reste illégalement occupé. Mon pays, qui condamne sans réserve le système inhumain d'*apartheid*, réaffirme son soutien total à la lutte menée par le peuple namibien pour son indépendance, sous la conduite de

son unique et légitime représentant, la SWAPO. Nous restons persuadés que seule une prompte mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité permettra de parvenir à la décolonisation pacifique de la Namibie.

163. Pour l'heure, il incombe à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir l'existence et l'indépendance des pays de première ligne qui sont constamment menacés de déstabilisation.

164. La situation qui prévaut au Tchad mérite une vigilance toute particulière. En effet, ce pays, membre fondateur de l'OUA, vit depuis plus de 17 ans le drame d'une guerre civile qui laisse un pays déchiré et en ruines. C'est pourquoi mon pays a accueilli avec une grande satisfaction l'accord de désengagement total et concomitant signé entre la France et la Jamahiriya arabe libyenne. Nous osons espérer que, une fois que les forces étrangères auront quitté le Tchad, les dirigeants de N'Djaména et les opposants au régime du président Hissène Habré sauront faire preuve de raison et de sagesse pour épargner au peuple tchadien d'autres souffrances inutiles et entamer la reconstruction de leur pays.

165. S'agissant du Sahara occidental, mon pays rappelle qu'il souscrit entièrement aux décisions prises à la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi en juin 1981, et reste convaincu qu'une solution satisfaisante à ce grand problème passe par l'application de la résolution relative à l'organisation d'un référendum d'autodétermination. A cet égard, mon pays se félicite de l'engagement pris ici même, à cette tribune, à la 8^e séance de la trente-huitième session, le 27 septembre 1983, par le roi Hassan II du Maroc, de s'en remettre aux résultats d'un tel référendum.

166. Mon pays reste préoccupé, au même titre que tous les autres pays de la région, par le renforcement croissant de la présence militaire dans l'océan Indien. Une telle situation, accentuée par la rivalité perpétuelle entre les grandes puissances, engendre un climat de tension explosif qui inquiète les pays riverains. Désireux de préserver la paix et la sécurité dans cette zone, mon pays appuie sans réserve l'idée de créer une zone de paix dans l'océan Indien, conformément à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], et réitère son souhait de voir se tenir la conférence internationale prévue à cet effet à Colombo.

167. Voilà plus de 30 ans que le Moyen-Orient est fréquemment secoué par des guerres meurtrières dont on ne voit toujours pas l'issue. Comme nous l'avons déjà exprimé à maintes reprises au sein de cette assemblée, il ne fait pas de doute que c'est l'intransigeance d'Israël, dictée par ses visées annexionnistes et expansionnistes, qui empêche de parvenir à une solution durable de ce problème.

168. La politique pratiquée par le Gouvernement israélien dans les territoires arabes occupés et les mauvais traitements dont sont victimes chaque jour les populations autochtones de ces mêmes territoires démontrent à l'évidence que l'entité sioniste n'entend pas se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Tant qu'Israël s'acharnera à vouloir détruire par tous les moyens dont il dispose

l'OLP, seul et unique représentant légitime du peuple palestinien, il ne saurait y avoir de paix durable dans cette région. Je voudrais réaffirmer ici une fois de plus le soutien indéfectible de mon pays à la juste lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP.

169. Malgré de nombreux problèmes qui persistent encore au Liban, conséquences d'une longue guerre civile, la situation s'est beaucoup améliorée dans ce pays et tous les espoirs sont à nouveau permis. Nous estimons que le projet adopté par le nouveau gouvernement de coalition israélien de retirer ses troupes du Liban du Sud, s'il était traduit dans les faits, contribuerait grandement à l'instauration de la paix dans ce pays. Mon pays espère donc que ce projet sera effectivement mis en œuvre très rapidement pour permettre à la vie normale de reprendre ses droits sur la terre meurtrie du Liban.

170. Mon pays voit avec une grande tristesse se poursuivre la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq, deux Etats voisins musulmans et non alignés. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont déjà tombés sur les champs de bataille dans cette guerre meurtrière. Nous lançons encore une fois un appel solennel et pressant aux deux belligérants pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités et qu'à la haine et l'intransigeance soient substituées la sagesse et la raison. Nous saluons à cet égard les offres de cessez-le-feu avancées à maintes reprises par le Gouvernement iraquien et exhortons le Gouvernement iranien de les accepter, persuadés comme nous le sommes que, dans cette guerre aussi inutile qu'absurde, il n'y aura ni vainqueur ni vaincu.

171. La question de Chypre demeure inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale [point 42]. Mon pays, quant à lui, s'est toujours prononcé pour une solution juste et durable qui préserve la paix, l'unité et la souveraineté de Chypre. Nous pensons cependant qu'une telle solution, pour être acceptable par tous, devra nécessairement tenir compte des aspirations légitimes des deux communautés grecque et turque. Nous encourageons les deux Gouvernements, turc et grec, à persévérer dans la voie de la négociation pour atteindre une solution satisfaisante, à même de sauvegarder les intérêts des deux communautés affectées par ce problème.

172. En Asie, les ingérences extérieures persistent et font obstacle à la recherche de solutions dans les foyers de conflits qui secouent cette région depuis plusieurs années. Malgré les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les forces armées étrangères continuent d'occuper illégalement l'Afghanistan, obligeant ainsi plus de 3 millions de personnes à prendre le chemin de l'exil. Si cette situation devait se prolonger, elle risquerait de menacer gravement la paix et la sécurité mondiales. Nous lançons donc un appel pressant pour que les troupes étrangères se retirent de l'Afghanistan et réaffirmons une fois de plus notre soutien au peuple afghan frère.

173. S'agissant du Kampuchea, nous constatons avec une profonde déception que les Etats impliqués dans l'occupation de ce pays continuent d'ignorer les appels lancés par la communauté internationale et les décisions de l'Assemblée générale exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes étrangères de ce pays. Le peuple du Kampuchea doit pouvoir choi-

sir en toute liberté le système de gouvernement qui lui convient et retrouver enfin la paix et la liberté.

174. La situation dans la péninsule coréenne n'a toujours pas trouvé d'issue. Mon pays prend acte de l'engagement des deux Etats du Nord et du Sud de parvenir à un accord visant à la réunification indépendante et pacifique du pays. A cet égard, nous appuyons l'idée de négociations directes entre les deux gouvernements, condition essentielle à l'aboutissement d'une solution heureuse à ce grave problème. Nous pensons également que l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Corée, et même de la République populaire démocratique de Corée, contribuerait énormément à la recherche de la solution souhaitée, à savoir la réunification de ce pays.

175. De même que la situation politique internationale que je viens de brosser brièvement, la situation économique mondiale n'est guère plus brillante. En effet, frappés de plein fouet par de multiples problèmes, à la fois d'ordre conjoncturel et structurel, les pays en développement, et plus particulièrement ceux non producteurs de pétrole — et, parmi eux, les plus faibles du monde que l'on appelle les pays les "moins avancés" —, doivent faire face à une situation souvent désespérée.

176. En effet, les pays en développement subissent une baisse continue des cours de leurs matières premières, réduisant ainsi les recettes de leurs exportations, et par conséquent les ressources de l'Etat, à un moment où le poids de la dette alourdie par la hausse effrénée du dollar devient de plus en plus insupportable. Cette crise, qui n'épargne pas l'économie fragile des pays les moins avancés, accentue impitoyablement leur sous-développement et rend plus difficile leur accès aux marchés financiers internationaux où, de plus en plus, on a tendance à ne prêter qu'aux plus riches.

177. Mon pays, la République fédérale islamique des Comores, qui fait partie des pays les moins avancés, ressent encore plus douloureusement les effets néfastes de cette crise. En effet, pays insulaire aux ressources très limitées, la République fédérale islamique des Comores, malgré les efforts de redressement entrepris depuis 1978, subit une baisse continue de ses recettes d'exportation, ce qui a entraîné évidemment une diminution très substantielle du taux du pouvoir d'achat. Pour surmonter ces difficultés, retrouver le chemin de la croissance et améliorer le niveau de vie de la population, le Gouvernement comorien, sous la direction éclairée du président Ahmed Abdallah Abderemane, a élaboré un plan de développement qui s'inspire des recommandations du nouveau programme d'action, du Plan d'action de Lagos⁶ et de l'Acte final de Lagos⁹. L'objectif fondamental de ce plan est à la fois d'améliorer le plus rapidement possible les conditions d'existence de la population et d'atténuer la dépendance du pays, aussi bien alimentaire, technique que financière. Il préconise donc une croissance accélérée et équilibrée de la production nationale par l'exploitation rationnelle et intensive des ressources du pays. Dans la ligne de l'option libérale choisie par le gouvernement, cette tâche sera confiée principalement à l'initiative privée, l'Etat se consacrant pour sa part à réaliser les infrastructures et les études de base et à mettre en place les institutions et les structures appropriées.

178. Les grandes priorités retenues restent les mêmes que celles définies dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980, que le gouvernement avait présenté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1^{er} au 14 septembre 1981¹⁰, à savoir : l'autosuffisance alimentaire, le désenclavement, la réduction de la dépendance énergétique, la satisfaction des besoins en eau et le développement des ressources humaines. Ces mêmes objectifs sont contenus dans le document national que le Gouvernement comorien a élaboré et présenté aux pays et organismes internationaux qui ont participé à la première Conférence de solidarité internationale pour le développement des Comores, qui s'est tenue à Moroni, notre capitale, du 2 au 4 juillet 1984.

179. En répondant massivement à notre appel, de nombreux pays et organismes qui ont bien voulu participer activement à cette conférence ont tenu non seulement à manifester leur solidarité et leur confiance au Gouvernement et au peuple comoriens, mais aussi à se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'assistance aux Comores. C'est donc pour moi aujourd'hui une agréable occasion de leur exprimer une fois de plus, au nom du Gouvernement et du peuple comoriens, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour leur contribution à notre effort de développement.

180. La première Conférence de solidarité internationale pour le développement des Comores a connu un succès éclatant par la qualité des documents qui ont été présentés. Le mérite revient évidemment aux organismes internationaux, tout particulièrement au PNUD, ainsi qu'aux nombreux pays amis qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Les résultats très positifs de cette conférence nous incitent à redoubler de vigilance dans notre effort de développement. Certes, un grand pas vient d'être franchi, mais ce qui nous reste à faire demeure toujours immense.

181. Les Comores, îles de paix et de stabilité, ne pourront aller de l'avant sans une aide accrue et soutenue de la communauté internationale. Le Gouvernement comorien pour sa part, fermement attaché à l'esprit d'entreprise, fait appel à tous ceux qui peuvent apporter leur contribution à cette œuvre de reconstruction.

182. Je ne pourrais conclure mon propos sans évoquer devant cette assemblée une question qui préoccupe au plus haut point non seulement le peuple et le Gouvernement comoriens, mais aussi le continent africain tout entier, et à plus forte raison l'ensemble de la communauté internationale. Il s'agit bien entendu du problème de l'île comorienne de Mayotte. Comme vous le savez, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale [point 27], et elle le restera tant qu'elle n'aura pas trouvé de solution satisfaisante. Cette année encore, elle fera l'objet d'un débat spécifique. Nous y reviendrons donc plus en détail le moment venu.

183. Aujourd'hui, je voudrais, sans trop m'étendre sur ce sujet, porter à la connaissance des représentants que les résolutions pertinentes adoptées tant par l'Organisation des Nations Unies que par les autres organisations régionales saisies de cette question n'ont pas trouvé leur application. C'est dire combien est profonde l'inquiétude ressentie par le peuple

comorien, car ce problème n'a que trop duré et, tant qu'il persiste, le peuple comorien vit le drame d'une nation divisée, une nation condamnée à ne pouvoir se développer et s'épanouir dans une parfaite harmonie.

184. Nous estimons pour notre part que, en raison des liens séculaires d'amitié qui existent entre la France et les Comores et de la bonne volonté que la partie comorienne n'a jamais cessé de manifester, ce problème aurait dû déjà trouver une solution. En effet, la situation qui prévaut aujourd'hui à Mayotte ne profite qu'à une catégorie d'individus nostalgiques d'un passé révolu, dont le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien signifierait la perte de leur mainmise et de leur domination politique et économique sur l'île. Il ne fait pas de doute que leurs intérêts sont diamétralement opposés à ceux de la population locale de Mayotte. Ces intérêts-là, à notre avis, méritent d'être dénoncés, tout comme il doit être mis fin à leur ambition et à leur domination.

185. Nous saluons en cela la déclaration faite récemment par un haut responsable du Gouvernement français, qui a reconnu publiquement et d'une manière explicite le bien-fondé et la légitimité de nos revendications. Cette déclaration, au même titre que d'autres qui ont été faites par les plus hauts dirigeants français, confirme s'il en était besoin la justesse de notre cause; c'est pourquoi nous estimons qu'il est grand temps de dépasser les visions à court terme pour franchir le pas décisif devant conduire au règlement de ce problème.

186. Le peuple comorien, quant à lui, reste déterminé dans sa revendication, fort du soutien unanime de la communauté internationale. Aucun argument, qu'il soit juridique ou stratégique, ne saurait ébranler sa détermination, car pour lui il s'agit non seulement d'une question de droit mais aussi d'une question de justice.

187. Au moment où l'on s'apprête à célébrer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mon pays, la République fédérale islamique des Comores, réaffirme solennellement sa foi et sa confiance en elle. Bien entendu, devant certains conflits, l'Organisation n'a pu que reconnaître son impuissance face aux égoïsmes nationaux et à l'intransigeance des idéologies. Néanmoins, nous sommes tous en droit de dire qu'elle constitue pour nous le dernier rempart contre une guerre généralisée dont les conséquences incalculables seraient fatales pour l'avenir de l'humanité tout entière.

188. Mon pays, quant à lui, demeure toujours fidèle aux grands principes de paix, de liberté et de justice, qui caractérisent la Charte des Nations Unies. C'est dans cet esprit qu'il continuera d'apporter sa modeste contribution à l'Organisation, afin que celle-ci puisse remplir avec efficacité la noble mission que nous attendons d'elle, à savoir la sauvegarde et la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

189. M. BARON (Dominique) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour ajouter mes félicitations à celles qui ont été adressées au Président pour son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Son élection est un nouveau témoignage du haut respect dont il jouit parmi les Membres de cette organisation et l'expression de la confiance

placée dans son aptitude à diriger les délibérations de l'Assemblée au cours de cette session. Je ne doute pas que son expérience et ses talents diplomatiques bien connus contribueront de façon non négligeable à faire de cette session une session mémorable.

190. Je tiens également à exprimer notre gratitude et nos félicitations au Président sortant, le Président du Panama, M. Jorge Illueca, qui a présidé avec tant de succès et de compétence la trente-huitième session.

191. Je tiens enfin à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam, 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

192. Voilà près de 40 ans, un monde ensanglanté et épuisé par les ravages de la guerre s'est engagé à atteindre les objectifs énoncés dans une Charte d'espoir et de promesses pour les nations et les peuples. Après plus de 100 guerres et d'innombrables crises économiques et sociales, le Secrétaire général, qui est investi de la responsabilité d'appliquer l'esprit et la lettre de la Charte, a noté avec tristesse que l'Organisation des Nations Unies en tant que gardien de la paix était frustrée du fait d'une prolifération de résolutions non appliquées.

193. Depuis ce 24 octobre 1945, où la Charte des Nations Unies est entrée en vigueur, des vies innombrables ont été sacrifiées avec une fréquence anormale sur la scène de conflits dispersés et des millions de jeunes enfants ont été sevrés et élevés dans un environnement d'insurrection, de méchanceté et de haine.

194. La sensibilité de l'homme civilisé a été atteinte à plusieurs reprises par le viol, la torture et le meurtre sordide de femmes, d'hommes et d'enfants, même dans des pays où les pratiques et les engagements religieux anciens auraient pu permettre d'espérer qu'ils auraient constitué un rempart pour protéger le caractère sacré de la vie humaine.

195. Et comme si cela ne suffisait pas, les incidents se reproduisent, obligeant des hommes, des femmes et des enfants, harcelés et chassés de leurs foyers, à traverser des frontières de tension et à affronter des mers inhospitalières infestées de pirates en maraude. Et ainsi, interminablement, l'histoire morbide de l'inhumanité de l'homme pour l'homme se poursuit de plus belle, indifférente aux aspirations contemporaines à la civilisation, au perfectionnement et à l'ordre intellectuel.

196. Comme un livre de l'Apocalypse, les pages se suivent décrivant les problèmes de survie de milliards d'hommes qui vivent dans des conditions de misère épouvantables, victimes de maladies dès avant leur naissance et jusqu'à leur mort précoce, tandis que des ventes au niveau multinational se font cyniquement complices de la mort en répandant des produits chimiques à travers les frontières des pays du tiers monde, alors que d'autres milliards d'êtres familiaux, affamés et spoliés passent impitoyablement de l'espoir au désespoir économique et alors que des crises financières qu'ils ne peuvent contrôler les enchaînent à une existence de privations quotidiennes et cruelles.

197. Il est peu étonnant alors que les affres de la frustration commune et d'un approfondissement de la dépression lient ces masses ensemble à travers les frontières nationales dans des communautés toujours

croissantes de désespoir et de mécontentement, et qu'un radicalisme instable et irraisonné s'installe entre le conservatisme de gouvernements traditionnels et la colère virulente de disciples prêts à tout. Et les notions contemporaines d'Est contre Ouest ou de Nord contre Sud pâlisent devant les possibilités d'une conflagration apocalyptique, que l'exploitation diabolique de ce scénario de mécontentement populaire pourrait déclencher.

198. Comment pouvons-nous, maintenant ou à l'avenir, assumer la mission qui nous a été confiée de sauver les générations futures du fléau de la guerre, de réaffirmer la foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine et de promouvoir le progrès social et de meilleurs niveaux de vie dans une plus grande liberté ? Comment pouvons-nous accomplir la noble promesse des Nations Unies ?

199. Nous estimons que nos prédécesseurs, attachés à la cause du bien-être et de la sécurité de l'humanité, envisageaient l'avènement d'une société internationale qui bien qu'internationale n'en aurait pas moins les caractéristiques sociologiques et repose-rait sur des valeurs morales fondamentales communes, sur des normes éthiques communes, qui seraient adoptées d'instinct et sur un langage commun dont toutes les nuances seraient comprises de toute la communauté internationale.

200. Nous pensons que la fragmentation croissante de la société internationale en catégories, telles que tiers monde, Est-Ouest, Nord-Sud et pays non alignés, montre clairement l'existence de groupes de pression à la recherche de points communs qui, en dépit des nobles préceptes de la Charte, ne sont pas encore devenus universels.

201. Nous prévoyons, alors que de plus en plus d'Etats ayant de moins en moins de points communs avec ceux qui les ont précédés entrent dans cette organisation, que la fragmentation des intérêts en dehors de la société des Nations Unies s'intensifiera, entraînant inévitablement des coûts très importants que n'avaient pas prévus les auteurs de la Charte pour ses bénéficiaires.

202. La situation mondiale, que la trente-neuvième session de l'Assemblée générale doit examiner, ne s'est guère améliorée depuis la trente-huitième session. Les grands problèmes persistent dans pratiquement tous les domaines d'activités humaines et, dans certains cas, ces problèmes se sont aggravés. Il n'est guère rassurant de penser que, en dépit des efforts de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, très peu de changements sont intervenus dans les domaines du développement et de la revalorisation de la condition de l'homme. L'absence de progrès dans les efforts visant à changer de façon sensible la situation nous préoccupe vivement, parce que dans presque tous les cas les plus faibles d'entre nous sont obligés de supporter un fardeau disproportionné et de consentir un sacrifice également disproportionné.

203. Les dégâts provoqués récemment par les ouragans en Amérique du Nord nous obligent à nous rappeler qu'il y a plus de cinq ans, lorsque le Commonwealth de la Dominique a entamé le processus d'ajustement à son nouveau statut d'indépendance, l'ouragan David a dévasté notre petit Etat insulaire,

paralysant gravement nos capacités limitées de production. Des efforts sont encore déployés pour réparer les dégâts provoqués par cet ouragan, mais il faut comprendre qu'une petite nation qui, avant 1979, avait du mal à trouver les ressources lui permettant d'entretenir et d'améliorer son infrastructure, ait trouvé que la tâche était deux fois plus difficile au cours des années suivantes.

204. Certains membres de la communauté internationale nous ont aidés et nous leur en sommes reconnaissants, mais, même avec l'aide bilatérale et multilatérale que le Commonwealth de la Dominique a reçue au cours des cinq dernières années, la lutte pour relever notre économie, reconstruire notre infrastructure et offrir un niveau de vie décent à la population a parfois été difficile et frustrante. Mais l'expérience a été enrichissante et, à tous les niveaux, la population du Commonwealth de la Dominique a fait preuve de détermination, de zèle et des qualités d'initiatives qu'exigeait la situation.

205. J'évoque ici des problèmes qu'a connus le Commonwealth de la Dominique parce qu'en temps normal on retrouve ces problèmes tous les jours dans les petits Etats insulaires et même dans de plus grands Etats du tiers monde; et les arrangements par lesquels le système économique international est censé être réglé ont révélé de graves faiblesses et une incapacité à résoudre réellement ces problèmes. Il est inévitable que ces problèmes s'aggravent encore, ce qui aura des conséquences catastrophiques pour tous, à moins que de nouvelles conceptions de l'économie mondiale ne soient élaborées pour faire face aux crises périodiques qui, à plusieurs reprises, ont sérieusement entravé les efforts de développement des pays du tiers monde.

206. Nous avons connu des taux d'inflation élevés et une faible croissance dans les années 70, suivis dans les années 80 de la plus longue récession qu'aient connue les 50 dernières années. On parle de reprise dans les pays industrialisés, mais les bienfaits de cette reprise ne sont pas apparents pour nous, dans l'immédiat en tout cas. Les prix élevés des produits industriels, associés à la baisse de la demande de nos produits d'exportation, ont laissé les économies des petits Etats insulaires comme le Commonwealth de la Dominique dans une situation dramatique, situation encore aggravée par la politique protectionniste menée par les pays industriels. Alors qu'on l'exhorte à maîtriser les forces du marché, le Commonwealth de la Dominique constate que ces efforts de diversification ne sont nullement couronnés de succès, car les lois du marché n'acceptent pas facilement les nouveaux produits engendrés par cette diversification.

207. La situation économique mondiale devrait préoccuper toutes les nations et, afin d'améliorer certains de ses effets les plus néfastes sur la région des Caraïbes, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes et du marché commun des Caraïbes ont pris des mesures à leur cinquième réunion au sommet, tenue à Nassau du 4 au 7 juillet 1984. Toutefois, ils ne peuvent que très peu modifier la situation, étant donné que les relations économiques internationales sont étroitement liées.

208. Le Commonwealth de la Dominique s'inquiète et même s'alarme de la situation de la dette internationale qui a atteint un niveau de crise au cours des

dernières années. Certes, la capacité d'emprunt du Commonwealth de la Dominique est limitée, mais, devant l'augmentation sensible des coûts, le service de la dette représente un poids économique supplémentaire pour un petit Etat qui lutte déjà pour faire face à ses obligations.

209. De plus, nos soucis ne se limitent pas aux difficultés immédiates. Les problèmes de la dette que connaît actuellement la communauté internationale ont déjà entraîné un ralentissement de la croissance économique dans de nombreux pays du tiers monde. Il a fallu adopter de nouvelles politiques en vue de faire face aux changements des situations. Les prévisions optimistes ont été remplacées par de sombres perspectives, contre lesquelles rêves et aspirations viennent se briser. Le nouveau réalisme se ramène à ceci : ceux qui ont très peu devront se contenter de moins encore, et les incidences sociales se sont déjà fait sentir dans certains domaines.

210. Le Commonwealth de la Dominique estime que le meilleur espoir pour les pays en développement réside dans un effort déterminé et concerté de la part de la communauté internationale pour accroître l'aide accordée à des conditions favorables à ces pays. Le Comité de la planification du développement a traité de façon éloquente de cette question lors de sa vingtième session, qui a eu lieu du 17 au 21 mai dernier¹¹, notant qu'"il y a un certain désordre... proche du chaos, dans plusieurs secteurs ayant une importance vitale pour l'économie de toutes les nations". Le Comité a constaté que "le fardeau le plus lourd pèse sur les pays les plus faibles et les plus pauvres et, partant, sur les populations les moins capables de l'assumer", d'importants "flux ont diminué en termes réels, et sont particulièrement menacés à l'heure actuelle". Le Comité estime que la situation "constitue presque un scandale international", étant donné que dans les conditions économiques actuelles "le maintien d'importants courants de ressources à des conditions de faveur vers les pays les plus démunis... revêt donc une importance accrue".

211. Le développement économique se fait, dans le meilleur des cas, dans un climat international pacifique et sans tension d'aucune sorte. A plus d'un titre, le développement est lié à la réduction des armements et au désarmement, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le Commonwealth de la Dominique déplore la poursuite de la course aux armements à tous les niveaux. L'accroissement constant des arsenaux d'armes nucléaires que possèdent les superpuissances est alarmant et le fait qu'un nombre croissant de nations souhaitent acquérir un potentiel nucléaire est effrayant. La poursuite de l'accumulation des armes nucléaires est le problème le plus important auquel se trouve confronté le monde aujourd'hui.

212. Le désarmement nucléaire et la réduction des armements doivent être l'objectif poursuivi par tous les membres de la communauté internationale. Notre devoir à l'égard de tous les êtres humains est de réaliser cet objectif; c'est un devoir auquel nous ne pouvons nous dérober. C'est une question qui revient constamment à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée générale et l'Organisation des Nations Unies a organisé des sessions extraordinaires pour étudier cette question. Malheureusement, faute de coopération suffisante de la part des puissances nucléaires,

l'Organisation des Nations Unies n'a pas pu accomplir de progrès réels dans cet important domaine. Mais l'absence de résultats concrets ne doit pas dissuader la communauté internationale de s'élever solidairement contre la tendance visant à augmenter encore le nombre des arsenaux existant. Le monde ne doit pas non plus se laisser persuader par les arguments de dissuasion qui, compte tenu de la prolifération des armements, sont annulés par le potentiel actuel, capable d'engendrer des catastrophes résultant d'erreurs ou d'attitudes irrationnelles.

213. Afin d'endiguer la marée de prolifération nucléaire et d'aller dans le sens de la réduction et de l'élimination définitive des armes nucléaires, nous devons accorder une attention particulière à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le Traité de Tlatelolco¹², signé par les pays d'Amérique latine, devrait servir de guide en la matière.

214. La paix et la sécurité internationales sont menacées non seulement par les armes nucléaires, mais aussi par le commerce toujours croissant d'armes classiques de plus en plus destructrices. Cet important commerce d'armes, par des nations petites et grandes, accroît les tensions, accentue la peur et a une influence négative sur la stabilité des régions du monde. Poursuivi au nom de la sécurité nationale, il conduit inévitablement à l'insécurité régionale. Les Etats militairement faibles se sentent menacés par leurs voisins plus forts, surtout lorsqu'il semble qu'il n'y ait aucun rapport entre des besoins objectifs de sécurité et l'éventail et l'accumulation des armes.

215. Le Commonwealth de la Dominique, ainsi que ses voisins des Caraïbes orientales, est conscient de ce problème. Il n'y a pas si longtemps, notre pays a fait l'expérience de menaces potentielles à son existence en tant qu'Etat indépendant, du fait d'un accroissement massif d'armes dans la région par un Etat dont la sécurité, de toute évidence, n'exigeait nullement des armements d'une nature et d'une quantité telles que celles qui, en fin de compte, ont été révélées.

216. Des milliards de dollars dépensés pour les armements par des pays du tiers monde font tourner à pleine capacité les usines de munitions des pays exportateurs d'armes, alors que les programmes de développement économique stagnent faute de fonds. Si 5 p. 100 du montant consacré aux armements à l'échelle mondiale étaient alloués à des programmes de développement, la vie de la majorité des habitants du monde en serait grandement améliorée. Il est déplorable que les nations ne voient apparemment rien de tragique dans le fait de gaspiller tant d'énergie et de ressources pour des guerres de destruction potentielle au lieu de les consacrer à une guerre immédiate contre l'accroissement de la faim, l'augmentation des maladies, la malnutrition et l'analphabétisme si répandus, le taux par trop élevé de mortalité infantile et à la nécessité de loger des millions de personnes.

217. La capacité de l'Organisation des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité dans le monde est durement mise à l'épreuve par les conflits locaux qui font rage avec une intensité toujours plus grande dans diverses parties du monde. Dans de nombreux cas, la rivalité entre grandes puissances, notamment au Conseil de sécurité, fait effectivement obstacle à la recherche par l'Organisation des Nations Unies de solutions à ces graves problèmes. Pis encore, elle envenime et

exacerbe les conflits eux-mêmes, en les transformant en guerres par personnes interposées et en leur donnant un nouvel élan et une raison d'être. Tel semble être le cas des luttes qui ont lieu en Amérique centrale.

218. Le Commonwealth de la Dominique estime que les conflits en Amérique centrale sont le fruit de facteurs complexes, d'ordre social, économique et historique, endémiques à la région, et l'apparition de nouvelles quantités d'armes dans la région n'apportera pas de solution durable. Les conditions qui ont engendré ces conflits doivent être examinées avec sérieux et sans délai, sans oublier que, dans la recherche de cet objectif, la négociation offre des avantages que ne pourrait certes pas donner une solution obtenue par des moyens militaires.

219. Les efforts des pays du Groupe de Contadora — la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela — pour rechercher une formule de négociation et de dialogue doivent être vus comme le seul espoir véritable d'une certaine mesure de paix dans la région. Ces efforts doivent recueillir l'appui actif de toutes les nations qui souhaitent mettre un terme aux tragiques pertes en vies humaines et aux destructions aveugles en Amérique centrale.

220. Bien que les combats aient temporairement cessé, le Moyen-Orient demeure une zone de tension qui menace la paix et la sécurité internationales. Année après année, nous prenons note, ici même, de la situation au Moyen-Orient et de la menace qu'elle représente pour une grande partie de la communauté internationale, mais les questions clefs restent sans solution. Les revendications opposées des antagonistes ne sont pas conciliables. Des décennies de peur et de suspicion ont empêché de comprendre que les nations de cette région ont des intérêts communs qui, s'ils étaient reconnus, les conduiraient à renoncer à l'affrontement au profit de la réconciliation et du progrès.

221. Le Commonwealth de la Dominique, qui a acquis sa liberté il y a moins de six ans, hérite son indépendance et souscrit sans équivoque au principe de l'autodétermination pour tous les peuples. Nous ne pouvons donc qu'appuyer la revendication par le peuple palestinien d'une patrie et du droit de décider de son propre avenir sous la direction d'hommes et de femmes librement choisis par lui. En même temps, à ce droit correspond le droit de l'Etat d'Israël de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres. Les affirmations de ces droits ne sont pas mutuellement exclusives. Cela exige simplement du courage et un sens politique de la part des dirigeants de la région ainsi que l'engagement authentique et l'appui du reste du monde. Telle est la tâche des peuples du Moyen-Orient et du reste de la communauté internationale, et il semble qu'elle soit à la portée de notre effort et de notre détermination communs.

222. Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, le Liban, qui fut jadis un pays prospère du Moyen-Orient, reste divisé, ses institutions autrefois florissantes s'écroulent et son territoire est occupé par des forces étrangères. Aucune nation ne mérite le sort du Liban. Le Commonwealth de la Dominique condamne la violation permanente de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban et s'associe aux autres membres de l'Organisation qui appellent au retrait, dans les plus brefs délais, de toutes les troupes étrangères du sol libanais.

223. La guerre entre l'Iran et l'Iraq dure depuis quatre ans et rien ne semble indiquer qu'elle soit sur le point de s'arrêter. Des milliers de vies, y compris celles de civils innocents, ont été sacrifiées, mais la communauté internationale n'y prête qu'une attention brève et sporadique. Ce conflit tragique ne semble pas avoir profondément préoccupé la communauté internationale jusqu'à un passé récent, lorsque des attaques contre des pétroliers ont représenté une menace pour le bien-être économique de certains pays industrialisés. Il est pour le moins affligeant de constater que l'opinion mondiale semble accorder aux dommages matériels plus d'attention qu'aux pertes en vies humaines.

224. A bien des égards, la guerre du Golfe entre l'Iran et l'Iraq mérite un effort diplomatique plus grand que celui qui a été jusqu'à présent déployé, et nous pensons que les Nations Unies devraient sérieusement s'employer à persuader toutes les parties intéressées de trouver une solution à cette guerre.

225. En ce qui concerne la situation en Corée, pays qui est divisé depuis aussi longtemps que cette organisation existe, une solution pacifique s'impose de toute urgence. A notre avis, elle ne peut être obtenue que par une négociation directe entre les différentes factions. Le dialogue peut dissiper les antagonismes et les soupçons existants et conduire en définitive à la réconciliation. A cette fin, cette trente-neuvième session devrait envisager l'admission des deux Corée à l'Organisation des Nations Unies, en tant que Membres à part entière, ce qui favoriserait leur existence pacifique.

226. Alors même que commençait cette session, la brutale réalité du système pernicieux d'*apartheid* s'est imposée à la conscience du monde par la violence dont ont fait preuve les forces du Gouvernement sud-africain contre la majorité noire cherchant, par des voies pacifiques, à affirmer des droits reconnus par tous. Le jour qui a précédé l'ouverture du débat général, 500 Sud-Africains noirs ont été arrêtés et détenus par la police du Gouvernement sud-africain minoritaire tout simplement parce qu'ils avaient assisté aux obsèques d'un homme de 22 ans.

227. Le système abominable d'*apartheid* a reçu une condamnation justifiée de la part du monde civilisé, mais le régime de l'Afrique du Sud, isolé sur le plan international, s'est engagé, au mépris de l'opinion mondiale, dans une politique visant à renforcer encore ce système odieux en procédant à un aménagement constitutionnel honteux qui isole la majorité noire de l'Afrique du Sud et l'oblige à rester en permanence, comme elle l'a toujours été, en dehors du champ de la représentation populaire.

228. Le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud parvient à braver l'opinion publique internationale en raison de l'incohérence évidente dont font preuve certaines nations qui, tout en condamnant le cancer que constitue l'*apartheid* au niveau international, poursuivent activement leurs affaires avec le régime sud-africain comme si de rien n'était. Le Commonwealth de la Dominique estime par conséquent que, tout en condamnant l'*apartheid*, nous devons également déplorer les actes de ces nations qui soutiennent ce système ainsi que rejeter les arguments justifiant de tels actes. Dans le cas contraire, beaucoup pourraient

à juste titre nous accuser de duplicité et de formalisme invétéré.

229. Le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud continue son occupation illégale de la Namibie, en dépit de la responsabilité clairement définie des Nations Unies à l'égard de ce territoire et malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation demandant à l'Afrique du Sud de mettre un terme à son occupation illégale. Le peuple de la Namibie a droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 2145 (XXI), ainsi qu'aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée à l'égard de la Namibie. En outre, nous appuyons la juste lutte du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, et nous estimons que l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, la répression qu'elle exerce contre le peuple namibien et les violences qu'il subit ne peuvent être liées d'une façon légitime à d'autres événements intervenant en Afrique australe.

230. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, en rédigeant les principes qui devaient régir le fonctionnement de l'Organisation, ont appelé toutes les nations "à proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine" et "dans l'égalité des droits des hommes et des femmes". Cet appel a été réaffirmé dans l'Article 55 de la Charte, dans lequel il est dit que "les Nations Unies favoriseront... le respect universel... des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion". Le souci à l'égard des droits de l'homme par l'Organisation des Nations Unies a conduit à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

231. La Charte et la Déclaration constituent l'expression la plus claire que peut fournir la communauté internationale de sa conviction selon laquelle les progrès de l'humanité dans tous les domaines doivent être assurés en même temps que la défense des libertés individuelles et de la dignité humaine.

232. La promotion et la défense des droits de l'homme est un devoir imposé à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les violations très répandues des droits de l'homme sur tous les continents de notre planète doivent par conséquent amener chacun de nous à éprouver un sentiment d'indignation beaucoup plus puissant que celui qui est manifesté actuellement.

233. La question de la violation des droits de l'homme figure de façon rituelle à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais la sélection qui sert de base aux condamnations qui sont proférées par cette instance dément la préoccupation affichée par les Nations Unies à l'égard des victimes des violations des droits de l'homme. Le fait que toute violation des droits de l'homme doive être condamnée, quels que soient le lieu et le moment où elle se produit, est une position que défend invariablement le Commonwealth de la Dominique et nous pensons qu'une condamnation limitée à quelques Etats seulement ne fait qu'accroître le scepticisme à l'égard de l'Organisation et ternir sa réputation.

234. La quête de la paix et du bien-être général de l'humanité n'est pas une idée nouvelle. Pourtant,

l'humanité cherche encore à résoudre ses divergences par des conflits de différents types. L'homme lui-même, en proie à la panique et à l'hystérie, a dernièrement tenté, au moyen de ses ressources intellectuelles et en ayant recours à des mécanismes et à des instruments qu'il a créés, de contourner cette règle d'or.

235. Je tiens à indiquer que l'Organisation peut encore s'acquitter de son mandat avant qu'il ne soit trop tard, si nous parvenons à jeter un pont de justice, d'amour, de vérité et de compréhension au-dessus de l'abîme grandissant de la méfiance chauvine qui divise actuellement notre famille de nations.

236. L'Organisation s'est peut-être trop habituée à considérer le monde tel qu'il est actuellement. Nous pensons que, dans l'esprit qu'ont manifesté les hommes réunis à San Francisco il y a 39 ans, nous devrions, comme l'a dit George Bernard Shaw, "rêver de choses qui n'ont jamais été et nous demander : pourquoi pas ?".

237. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant du Guatemala, qui souhaite exercer son droit de réponse.

238. M. FAJARDO-MALDONADO (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation désire se référer au discours qui a été prononcé hier par le chef de la délégation du Belize, le sénateur Carl Rogers, concernant la controverse dont fait l'objet ce territoire. En raison de l'importance de cette intervention, ma délégation juge utile d'apporter les éclaircissements suivants à la communauté internationale réunie en cette instance.

239. En premier lieu, sans entrer dans des considérations très détaillées, le Gouvernement guatémaltèque confirme et maintient la réserve de ses droits sur le territoire du Belize et, en conséquence, ne reconnaît pas l'indépendance qui lui a été octroyée unilatéralement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Pour cette raison, les négociations sont menées de façon directe et effective uniquement avec la puissance coloniale, le Royaume-Uni, avec lequel nous avons eu ce différend à travers l'histoire. Nous nous opposons à la déclaration selon laquelle ces réalités concrètes sont fausses car, au contraire, notre position repose sur des faits réels et, dans ce contexte, nous essayons de trouver une solution juste et honorable, susceptible de sauvegarder et de respecter les droits et les intérêts légitimes des parties intéressées.

240. Le Gouvernement guatémaltèque, dans l'exercice de son droit de réponse, renouvelle son désir de continuer à participer aux réunions officieuses et exploratoires qui ont lieu non seulement pour parvenir à la solution juste et honorable à laquelle j'ai fait allusion, mais également pour que les liens de coopération avec le peuple du Belize soient réaffirmés et renforcés. C'est dans cet esprit que nous faisons cette déclaration.

La séance est levée à 18 h 40.

NOTES

¹ Voir A/37/422, annexe.

² Voir *Etude sur l'économie mondiale 1984 : Tendances et politiques économiques actuelles dans le monde* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.II.C.1), chap. I, p. 27.

³ Voir A/38/312, annexe, résolution AHG/Res. 104 (XIX); voir également résolution 38/40 de l'Assemblée générale.

⁴ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

⁵ Voir A/38/106, annexe.

⁶ Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Pour le texte, voir A/S-11/14, annexe I.

⁷ Voir A/38/599, annexe II.

⁸ Accord de non-agression et de bon voisinage entre le Gouvernement de la République populaire du Mozambique et le Gouvernement de la République sud-africaine, fait et signé à la frontière commune sur les bords du fleuve Nkomati, le 16 mars 1984.

⁹ A/S-11/14, annexe II.

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8, première partie, sect. A.

¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1984, Supplément n° 7 (E/1984/17)*.

¹² Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068.